

Commune de

SAINT LAURENT LA CONCHE



(Département de la Loire)

1. RAPPORT DE PRESENTATION

Arrêté le.....

Approuvé le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr



SOMMAIRE

PREAMBULE 4

1^{ère} PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL 5

1. INTRODUCTION 7

1.1 Situation géographique et administrative 7

1.2 Desserte/mobilité 8

1.3 Le SCOT Loire Centre 11

1.4 Un peu d'histoire..... 12

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 13

2. 1 Les données physiques du territoire..... 13

2.1.1 Contexte topographique..... 13

2.1.2 Contexte hydrologique 14

2.1.3 Formations géologiques..... 20

2.1.4 Hydrogéologie..... 20

2.1.5 Contexte climatique/qualité de l'air 20

2.1.6 Sites et sols pollués 21

2.1.7 Occupation des sols 22

2.2 Analyse paysagère..... 23

2.2.1 Contexte paysager de la plaine du Forez 23

2.2.2 Caractéristiques du paysage communal 24

2.3 Patrimoine naturel 26

2.3.1 Les inventaires naturels 26

2.3.2 Présentation générale de l'intérêt naturaliste de la plaine du Forez.. 27

2.3.3 Les ZNIEFF 29

2.3.4 Natura 2000 32

2.3.5 Synthèse des enjeux écologiques 49

2.4 Risques et nuisances 50

2.4.1 Les risques naturels 50

2.4.2 Les risques technologiques 52

2.4.3 Les installations classées pour la protection de l'environnement 52

2.4.4 Nuisances sonores 52

2.4.5 Zones vulnérables 52

3. DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE..... 54

3.1 Démographie 54

3.1.1 Evolution de la population 54

3.1.2 Structure de la population 56

3.1.3 Les ménages..... 57

3.1.4 Population active 58

3.2 Parc de Logements..... 60

3.2.1 Répartition du parc de logements..... 60

3.2.2 Typologie des résidences principales 61

3.2.3 Rythme de construction de logements neufs 62

3.2.4 Les développements prévus par le document d'urbanisme en vigueur 64

3.2.5 Perspectives d'évolution au regard du SCOT Loire Centre..... 65

3.3 Activités économiques..... 66

3.3.1 Activités artisanales 67

3.3.2 Nombre d'établissements et emplois salariés 67

3.3.3 Les commerces/services à la population..... 67

3.4 Les équipements publics..... 68

3.4.1 Les équipements scolaires et périscolaires 68

3.4.2 Les équipements sportifs et de loisirs..... 68

3.5 La vie associative 68

3.6 Les services publics 70

3.6.1 Réseau d'eau potable..... 70

3.6.2 L'assainissement 71

3.6.3 Les déchets..... 72

3.6.4 NTIC..... 72

3.7 L'activité agricole..... 73

3.7.1 Nombre d'exploitations et SAU des exploitations..... 73

3.7.2 Les surfaces agricoles de la commune 74

4. ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE 77

4.1 Le patrimoine historique et bâti 77

4.1.1 Le patrimoine archéologique 77

4.1.2 Le patrimoine architectural et culturel 78

4.1.3 Architecture et habitat..... 79

4.2 Analyse de la morphologie urbaine 80

4.2.1 Impression d'ensemble 80

4.2.2 Analyse de l'évolution de la morphologie urbaine..... 81

2^{ème} PARTIE : JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU PLU 85

1. LES RAISONS DE LA REVISION DU PLU 86	86
1.1. Préambule.....86	86
1.2 Les principaux objectifs de la révision du PLU86	86
2. JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DU PADD 87	87
2.1 La méthodologie d'élaboration du PADD87	87
2.2 La traduction réglementaire du PADD92	92
3. PRISE EN COMPTE DES REGLES SUPRA COMMUNALES 92	92
3.1 Les prescriptions nationales92	92
3.1.1 Compatibilité avec les lois d'aménagement et d'urbanisme 92	92
3.1.2 Compatibilité avec les normes supérieures..... 93	93
3. 2 Respect des servitudes d'utilité publique et des projets d'intérêt général.....102	102
4. CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES ET LES ASPECTS REGLEMENTAIRES 104	104
4.1 Introduction104	104
4.2 La traversée urbaine du bourg à Sagnat : les zones U/UL/UE et AU/AUE105	105
4.2.1 Les zones urbaines mixtes du bourg à Sagnat : les zones U 106	106
4.2.2 Les développements résidentiel à venir : les zones AU 110	110
4.2.3 Les équipements sportifs : la zone UL 104	104
4.2.4 La zone à vocation économique de « Sagnat » : les zones UE et AUE 104	104
4.3 Bilan des surfaces constructibles disponibles en zone U et AU106	106
4.4 Evolution des surfaces constructibles par rapport à l'ancienne carte communale107	107
4.5 Les zones agricoles et naturelles.....115	115
4.5.1 La zone A 115	115
4.5.2 La zone N 118	118
4.6 Les autres dispositions réglementaires.....120	120

4.6.1 Les éléments remarquables protégés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme du.....120	120
4.6.2 Les Espaces Boisés Classés121	121
4.6.3 Les zones soumises au risque naturel d'inondation121	121
4.6.4 Les Emplacements Réservés.....121	121
4.6.5 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation.....122	122
4.6.6 Les prescriptions du département de la Loire concernant les routes départementales123	123
4.6.7 Les marges de recul issues de l'application des articles L.111-6 et L.111-8 du code de l'urbanisme123	123
4.7 Bilan des superficies du zonage et du potentiel foncier 124	124

3^{ème} : EVALUATION ENVIRONNEMENTAL DU PLU 125

1. CONTEXTE JURIDIQUE 126	126
2. LA DEMARCHE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 127	127
2.1 Principes et généralités 127	127
2.2 Eléments de calendrier 127	127
3. ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS ET PROGRAMMES MENTIONNES A L'ARTICLE L122-4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT 128	128
3.1 Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Loire 129	129
3.2 Le schéma départemental des carrières (SDC) de la Loire..... 130	130
4. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 132	132
5. HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 137	137
6. TERRITORIALISATION DES ENJEUX 140	140

7. ANALYSE DES ORIENTATIONS DU P.A.D.D. PAR RAPPORT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX..... 142

8. ANALYSE DES INCIDENCES DU P.L.U SUR L'ENVIRONNEMENT..... 146

8.1 Qualité de l'air et changement climatique.....146

8.2 Protection de la ressource en eau et du milieu aquatique.....146

8.3 Protection du patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel.....148

8.3.1 Rappel du contexte naturel et paysager..... 148

8.3.2 Les dispositions du PLU 148

8.4 Mesures de protection contre les risques et nuisances152

8.4.1 Prévention des risques 152

8.4.2 Prévention des nuisances sonores..... 153

9. ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000 « PLAINE DU FOREZ », « ÉCOZONE DU FOREZ » (ZPS) ET « MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE » (ZSC)» . 154

9.1 La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Plaine du Forez

(FR 8212024)154

9.1.1 Présentation du site 154

9.1.2 Description du site 154

9.1.3 Les objectifs de gestion et de conservation du site « Plaine du Forez »155

9.1.4 Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du PLU

sur la ZPS156

9.1.5 Conclusion156

9.2 La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Écozone du Forez »

(FR 8212002) 157

9.2.1 Présentation du site157

9.2.2 Description du site.....157

9.2.3 Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du PLU

sur la ZPS158

9.2.4 Conclusion158

9.3 La Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

« Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » 159

9.3.1 Présentation du site159

9.3.2 Description du site.....159

9.3.3 Les facteurs défavorables à la préservation des habitats et espèces

d'intérêt communautaire160

9.3.4 Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du PLU

sur la ZSC161

9.4 Conclusion 162

10. SUIVI..... 163

PREAMBULE

Le conseil municipal de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE a décidé de doter la commune d'un Plan Local d'Urbanisme en remplacement de la carte communale approuvée en 2004. Il s'agit notamment d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires issues des lois Grenelle I et II, Alur, Laaf et du SCOT Loire Centre approuvé le 22 décembre 2016.

L'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme fixe les **principes fondamentaux s'imposant au Plan Local d'Urbanisme** (P.L.U) :

- principe d'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces agricoles et naturels ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat ;
- principe du respect de l'environnement qui implique notamment une utilisation économe de l'espace, la préservation du milieu naturel, du patrimoine bâti et paysager.

1ère partie : **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

2ème partie :
JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS
DU P.L.U

3ème partie :
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DU P.L.U

FICHE D'IDENTITE DE SAINT LAURENT LA CONCHE

SUPERFICIE :

15,51 km²

POPULATION EN 2014 :

615 habitants

DENSITE AU KM²:

39 hab/km²

ALTITUDE :

mini. 326 m — maxi. 366 m

REGION :

AUVERGNE/RHONE-ALPES

DEPARTEMENT :

LOIRE

ARRONDISSEMENT :

MONTBRISON

CANTON :

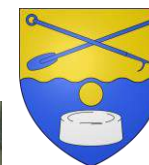
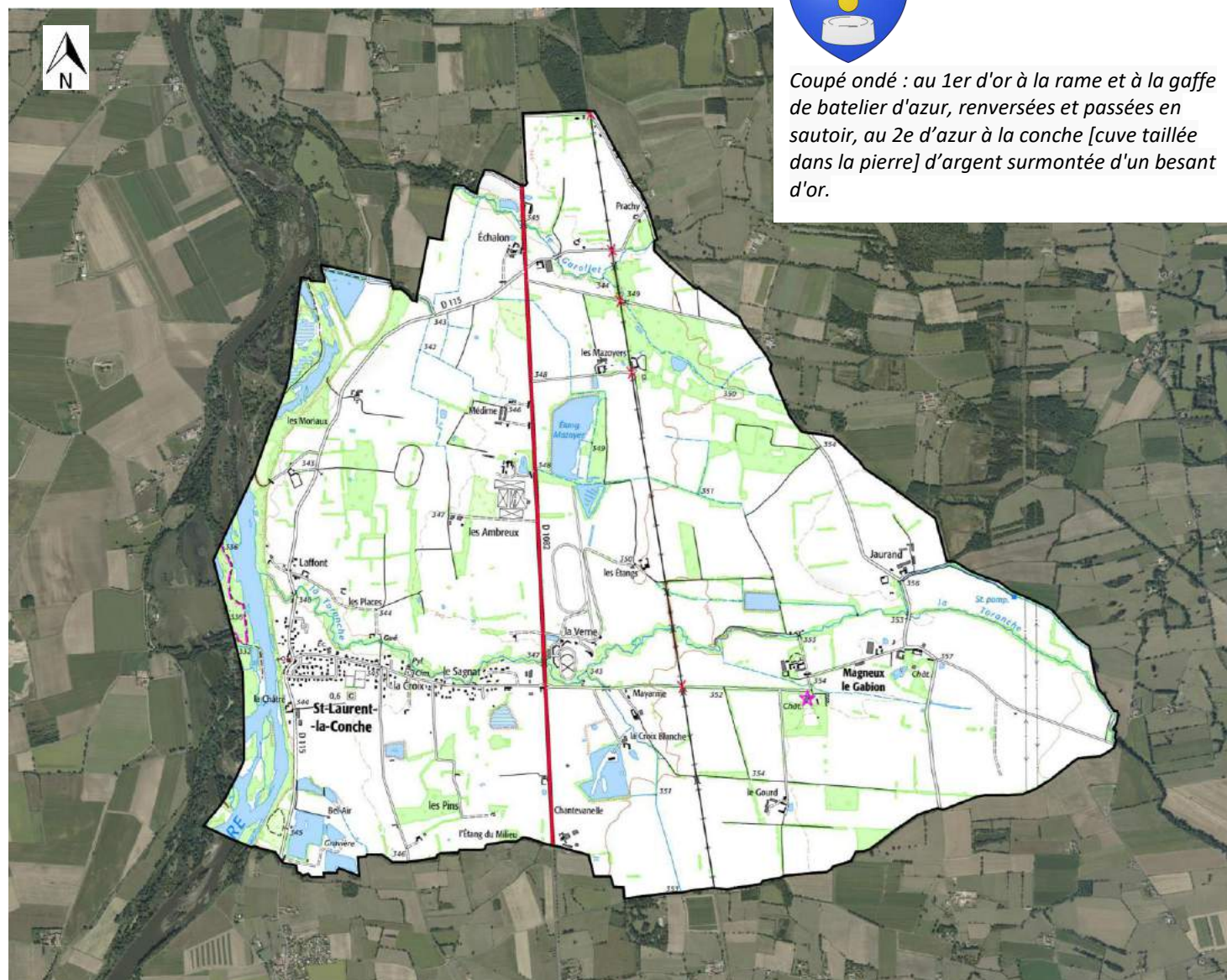
FEURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

FOREZ EST

SCOT :

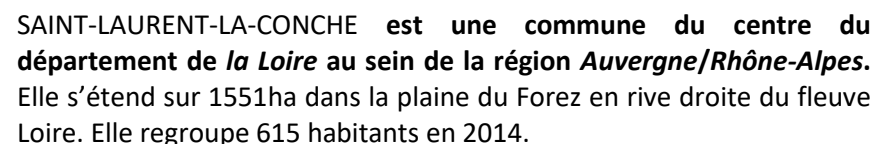
LOIRE CENTRE



Les armoiries de Saint-Laurent-la-Conche se blasonnent ainsi :

Coupé ondé : au 1er d'or à la rame et à la gaffe de batelier d'azur, renversées et passées en sautoir, au 2e d'azur à la conche [cuve taillée dans la pierre] d'argent surmontée d'un besant d'or.

Localisation de SAINT LAURENT LA CONCHE dans le département de la Loire



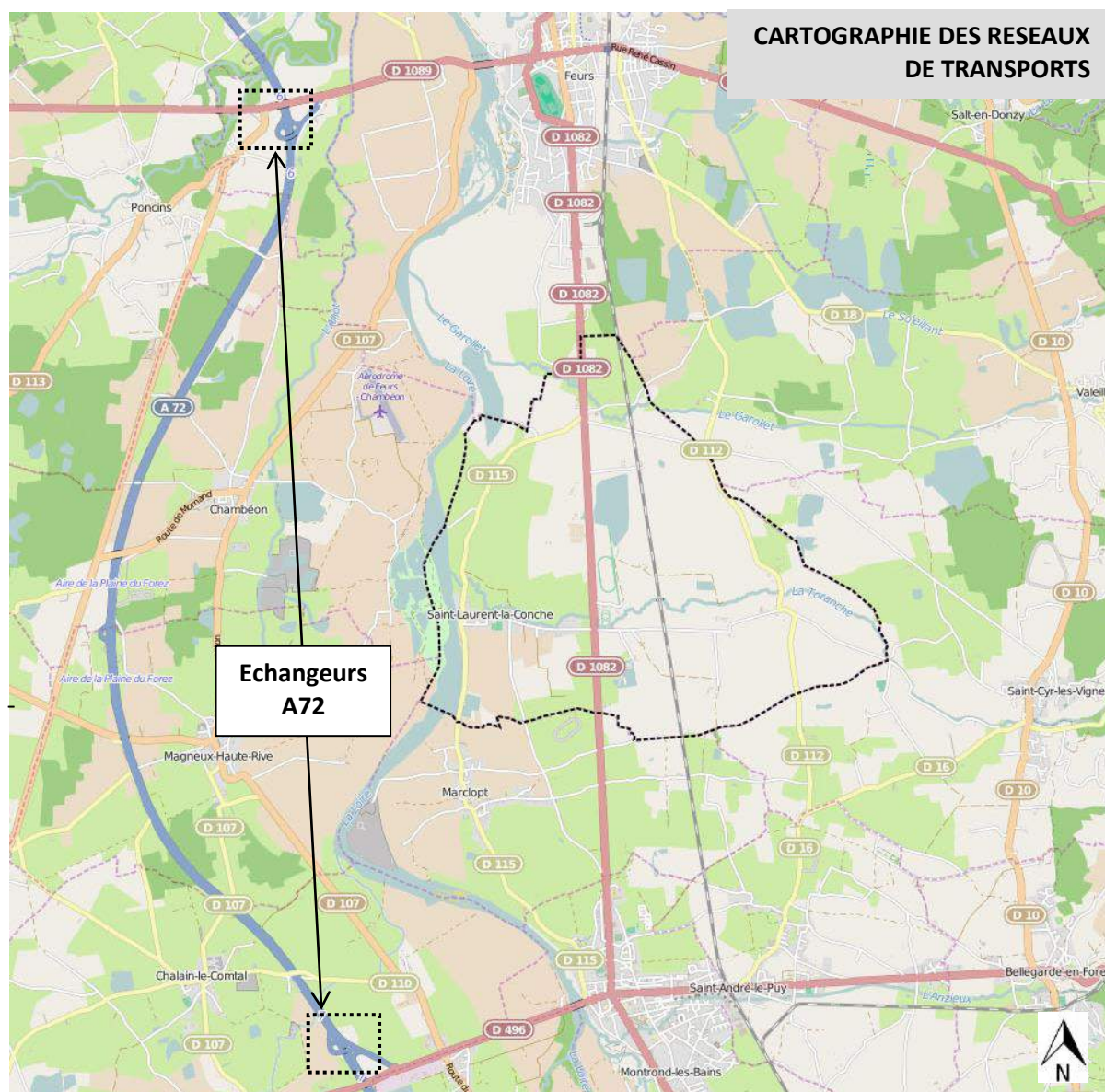
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE se situe sur l'itinéraire de la RD 1082 (ex RN 82) principal axe Nord/Sud du département de la Loire. La commune se situe entre les villes de Feurs au Nord (8km) et Montrond-les-Bains au Sud (6km).

La commune est bordée à l'Ouest par la Loire qui la sépare des communes voisines de Chambéon et Magneux-Haute-Rive. Les autres communes riveraines sont Feurs au Nord, Valeille et Saint-Cyr-les-Vignes à l'Est, et Marclopt au Sud.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune adhère à la **Communauté de Communes de Forez Est** qui regroupe les anciennes communauté de communes de Feurs en Forez, des Collines du matin, de Balbigny, du Pays de Saint-Galmier (à l'exception des communes de St-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf et Saint-Galmier) et de Forez en Lyonnais (à l'exception de la commune de La Gimond) soit 49 communes près de 67 000 habitants. Administrativement, la commune de SAINT LAURENT LA CONCHE est rattachée au canton de Feurs et à l'arrondissement de Montbrison.



1.2 Desserte/mobilité



La commune bénéficie d'une bonne accessibilité routière avec la RD 108 2 (ex RN82) qui traverse la commune sur toute sa longueur. La RD 1082 reste un axe Nord/Sud majeur du département après l'A72. Elle est d'ailleurs classée comme route à grande circulation et est donc soumise à l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme.

Les carrefours d'accès à cette infrastructure restent dangereux notamment pour l'accès à l'établissement horticole ainsi qu'au niveau du carrefour avec la VC n°2 (voie d'accès au bourg).

Deux autres routes départementales d'intérêt local irriguent la commune :

- La RD 115 qui dessert le bourg de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE et relie Feurs et Montrond les Bains en longeant la Loire à l'Ouest ;
- La RD 112 à l'extrémité Est de la commune : peu utilisée par les habitants de la commune elle relie également Feurs et Montrond les Bains.

Enfin, les échangeurs de Feurs au Nord (10km) ou de Montrond-les-Bains au Sud (8km) permettent un accès rapide à l'A72 et participe à l'attractivité résidentielle de la commune.



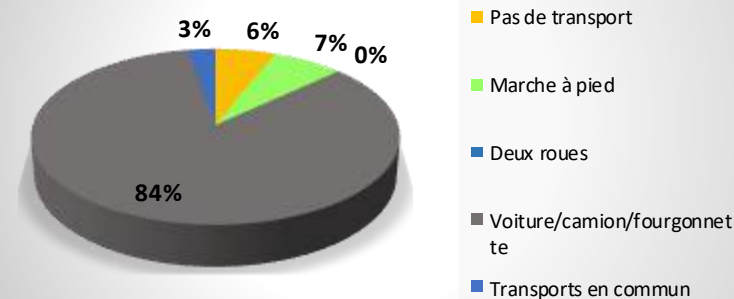
En matière de transports en commun, SAINT-LAURENT-LA-CONCHE est desservie à hauteur du carrefour avec RD1082 par la ligne régulière n°105 (Saint-Etienne/Balbigny) du réseau TIL organisé par le Conseil départemental de la Loire. En semaine, cette ligne effectue 6 allers-retours quotidiens.

Les gares SNCF les plus proches sont celles de Montrond-les-Bains et Feurs sur la ligne TER Saint-Etienne/Roanne.

L'automobile reste le mode de déplacement par excellence des habitants. Ainsi 97,6% des foyers ont au moins une voiture et 84% des actifs de la commune utilisent la voiture particulière pour se rendre sur leur lieu de travail (seulement 2,8% utilise les transports en commun).

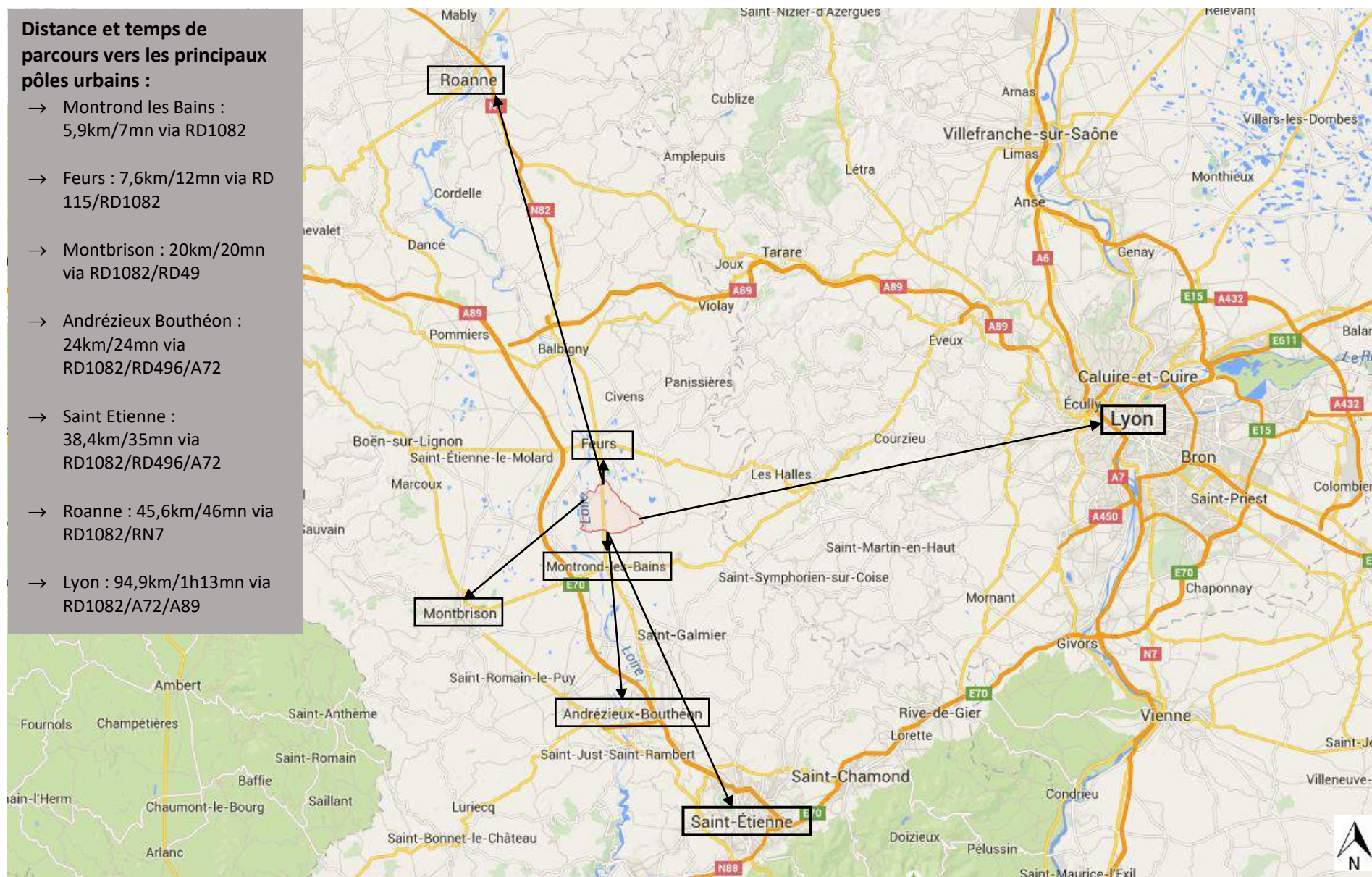
A l'échelle communale, en dehors des trottoirs qui bordent les rues : rue du 19 mars 1962 jusqu'à « la Croix », rue du lotissement de « Bel Air », il n'y a pas de cheminements doux en site propre et l'étirement des zones résidentielles n'incitent pas les habitants à se déplacer à pied. La voiture particulière reste le moyen de locomotion le plus adaptée pour les habitants de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE.

Modes de transports des actifs de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE

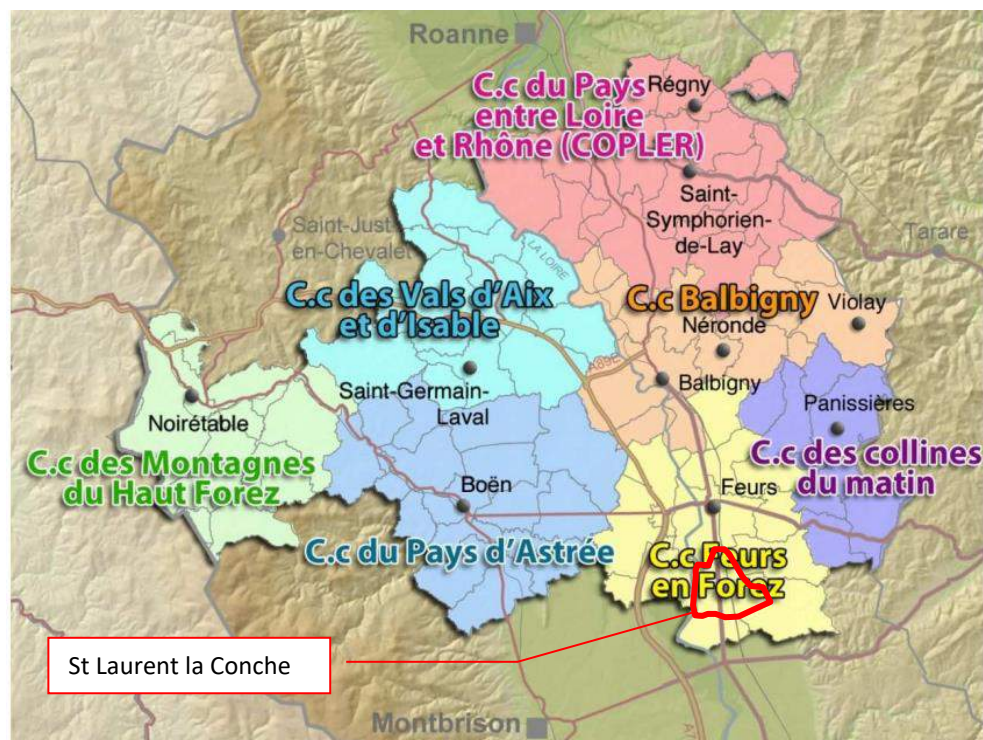


Distance et temps de parcours vers les principaux pôles urbains :

- Montrond les Bains : 5,9km/7mn via RD1082
- Feurs : 7,6km/12mn via RD 115/RD1082
- Montbrison : 20km/20mn via RD1082/RD49
- Andrézieux Bouthéon : 24km/24mn via RD1082/RD496/A72
- Saint Etienne : 38,4km/35mn via RD1082/RD496/A72
- Roanne : 45,6km/46mn via RD1082/RN7
- Lyon : 94,9km/1h13mn via RD1082/A72/A89



1.3 Le SCOT « Loire Centre »



Le périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) « Loire Centre » s'étend sur toute la largeur du département de la Loire depuis les monts du Forez à l'Ouest à ceux des Monts du Lyonnais en passant par la plaine du Forez. Ce territoire se situe au carrefour des autoroutes A89 et A72.

Il regroupe environ 71 000 habitants sur 93 communes et 7 communautés de communes :

- de Feurs en Forez ;
- de Balbigny ;
- des Vals d'Aix et d'Isable ;
- des Montagnes du Haut Forez ;
- du Pays d'Astrée ;
- du Pays entre Loire et Rhône ;
- des Collines du Matin.



Le PLU doit être compatible avec les orientations du SCOT reprises ci-après. L'orientation principale du projet politique porté par le PADD est le développement dans la ruralité.

Les axes autour desquels se structurent les orientations politiques sont :

1- Préserver un environnement pour aujourd'hui et pour demain

- 1.1 Préserver et valoriser la biodiversité du territoire
- 1.2 Permettre au territoire de répondre au défi énergétique et de s'adapter au changement climatique
- 1.3 Préserver et gérer les ressources naturelles du territoire
- 1.4 Prévenir les risques et nuisances

2- Travailler sur le territoire

- 2.1 Favoriser le développement des activités agricoles et sylvicoles tout en préservant ses capacités d'adaptation

2.2 Favoriser le développement des entreprises sur le territoire

2.3 Dynamiser les activités commerciales, artisanales et de services au plus près de la population

2.4 Favoriser le développement de l'activité touristique

3- Conforter la multipolarité et la qualité de vie

3.1 Renforcer la structure territoriale multipolaire

3.2 Renforcer et diversifier la qualité de l'habitat

3.3 Préserver et mettre en valeur la qualité des paysages

3.4 Prévoir une diversification des modes de déplacement

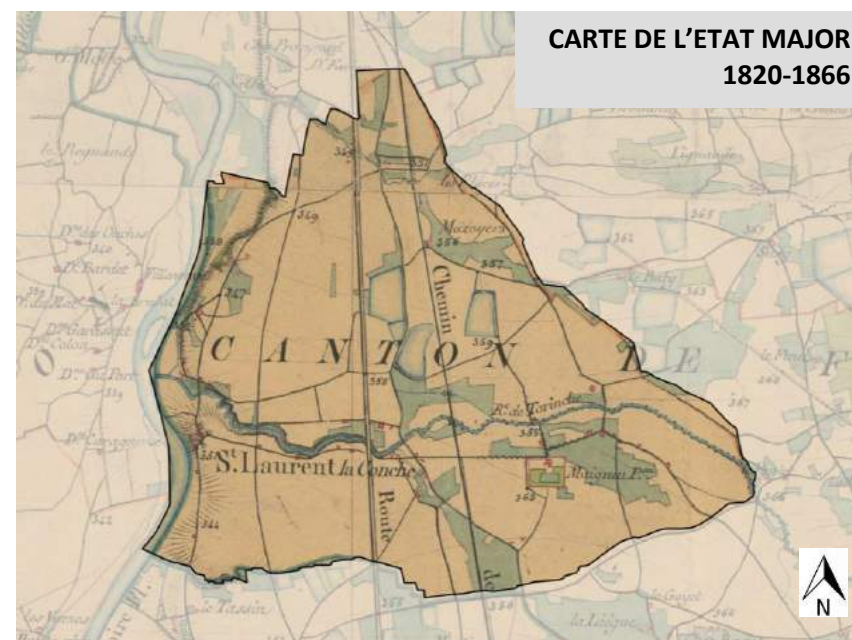
1.4 Un peu d'histoire

Des vestiges archéologiques (cf. patrimoine archéologique) atteste d'une occupation humaine très ancienne, dès l'âge de bronze. Au 1er siècle avant JC vivait dans la région une tribu appelée les « Ségusiens ». Soumise à une autre tribu plus puissante, les « Eduens », elle fut libérée de cette suzeraineté par les romains qui leur firent bénéficier de grands travaux d'aménagement notamment des routes et des aqueducs. Le territoire de l'actuelle commune de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE, occupait une position exceptionnelle au bord d'un fleuve et à proximité d'une voie appelée « voie Bolène ». A l'époque romaine cette voie sera réutilisée et une deuxième construite qui rejoignait Feurs et Vienne.

La présence romaine est attestée par une stèle située dans l'ancien cimetière.

Etymologie :

Le mot « Conche » signifie coquille que l'on retrouve également dans le mot « Conque ». Il peut désigner une baie ou un lieu en forme de coquillage. Dans le cas de Saint-Laurent qui est dit « la Conche », ce nom peut être mis en relation avec la présence d'une cuve de pierre qui servait aux baptêmes par immersion. On peut voir également une coquille sculptée sur la pierre d'une cheminée située dans l'ancien presbytère occupé aujourd'hui par la mairie. Cette marque, qui est l'emblème des pèlerins de Compostelle, peut être donnée également comme raison du nom du village situé sur le trajet du pèlerinage de Saint Jacques.



On trouvait à SAINT-LAURENT-LA-CONCHE, un port sur la Loire qui constituait une voie de communication importante pour le transport des marchandises et des personnes.

Après une période difficile du IIIème siècle au Xème siècle au cours de laquelle la région subira les invasions barbares, les Comtes du Forez vont gouverner la région jusqu'au XIVème siècle.

Au XVIème siècle le Forez est rattaché à la couronne de France.

En 1790, SAINT-LAURENT-LA-CONCHE appartient quelques temps à un département Rhône et Loire, pour se trouver en l'an 2 de la révolution, dans le département de la Loire.

Le développement de l'agriculture, l'exploitation des gravières et les réseaux de communications ont contribué à façonner l'aspect contemporain de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE qui est devenu un lieu de résidence apprécié à mi chemin entre Feurs et Montrond les Bains.

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Les données physiques du territoire

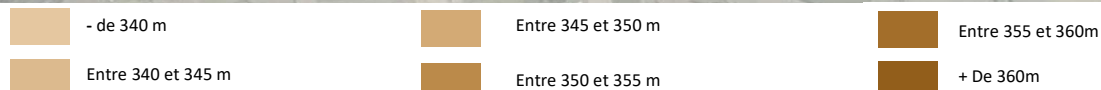
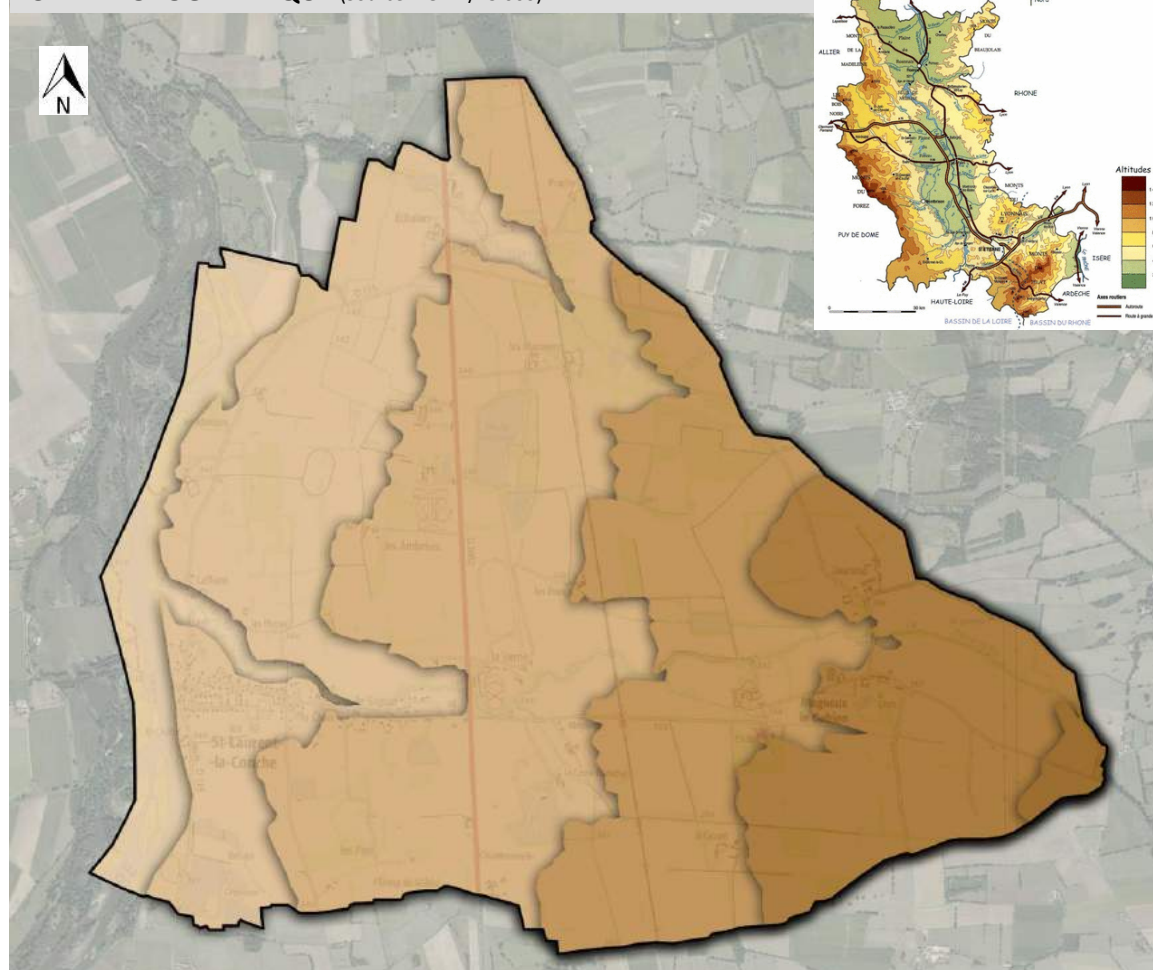
2.1.1 Contexte topographique

Le territoire communal qui s'inscrit en rive droite du fleuve Loire, fait partie de l'entité géographique de la **Plaine du Forez** qui constitue un vaste bassin d'effondrement entre à l'Est les Monts du Lyonnais, à l'Ouest les Monts du Forez et au Sud le massif du Pilat.

SAINT LAURENT LA CONCHE fait partie des communes de la plaine caractérisées par un relief quasi-plat.

L'altitude s'élève très progressivement d'Ouest en Est sous forme de terrasses successives de 336m à 366m, soit une amplitude altimétrique de 30m et une pente moyenne de 0,6%.

CARTE TOPOGRAPHIQUE (Source : IGN 1/25 000)



RELIEF 3D



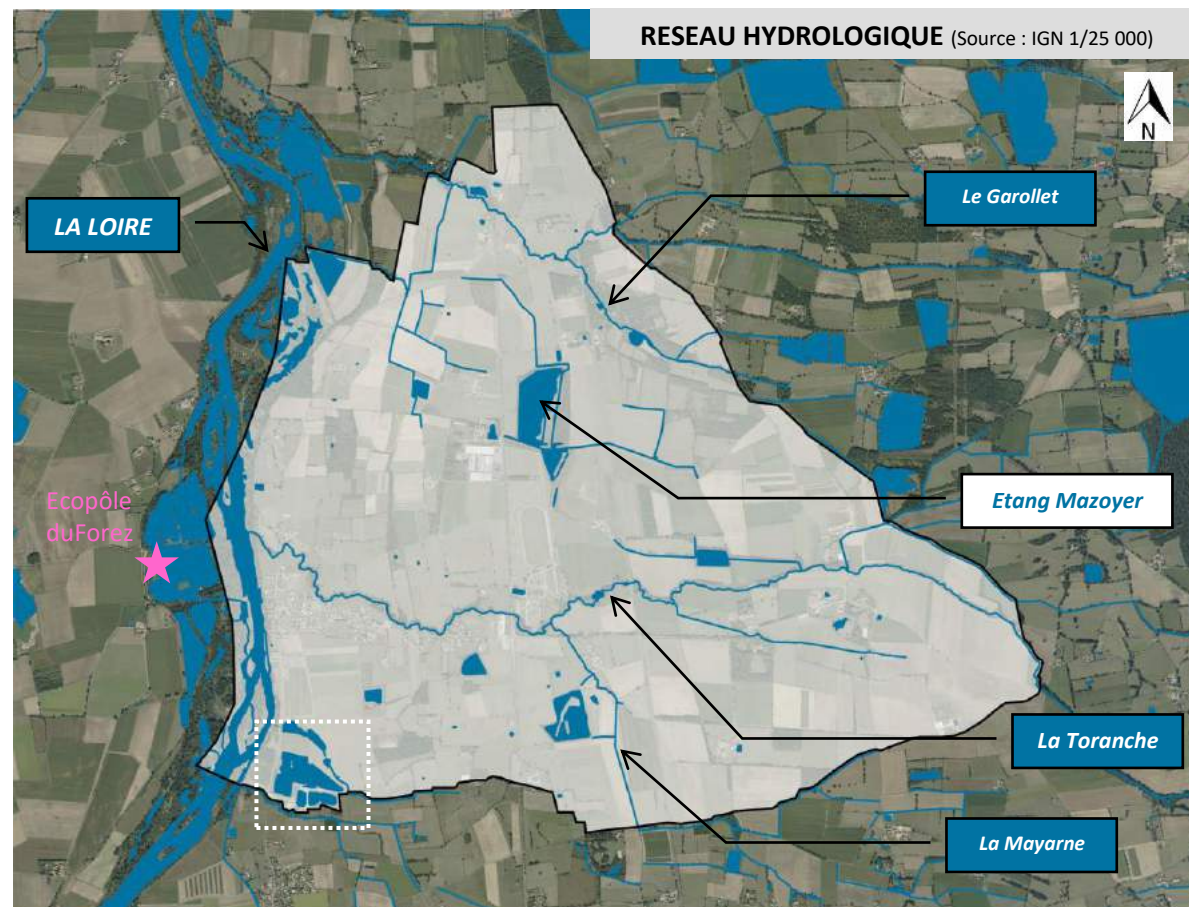
2.1.2 Contexte hydrologique

SAINT LAURENT LA CONCHE s'inscrit en rive droite du fleuve Loire, plus long fleuve de France avec une longueur de 1006 km et un bassin versant de 117 000 km² (1/5 du territoire français). Relativement peu aménagé par l'homme comparé aux autres grands cours d'eau, **la Loire possède en effet une dynamique fluviale très active à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique.**

Sa source se trouve en Ardèche, sur le versant sud du mont Gerbier-de-Jonc. Son embouchure avec l'océan Atlantique se trouve dans le département de la Loire-Atlantique, à Saint Nazaire. Son cours est globalement orienté d'abord sud-nord jusqu'aux environs de Briare dans le Loiret, puis vers l'Ouest.

Son courant moyen présente beaucoup de trous et de remous. Il circule majoritairement sur des graviers ou des sables.

La Loire longe la limite Ouest de la commune du Sud au Nord et sert de limite naturelle avec les communes de Chambéon et Magneux-Hauterive.



La Loire à hauteur du



bourg de Saint-Laurent

Le lit de la Loire est composé de nombreux bras morts et boires qui rendent ce tronçon très riche sur le plan de la biodiversité.

Une partie importante du lit de la Loire a fait l'objet d'extraction de granulats. A l'heure actuelle il n'y a plus aucune zone d'extraction active sur la commune.

La qualité globale macropolluants de la Loire (matières azotées, phosphorées, nitrates...) **est globalement bonne dans la plaine du Forez entre Grangent et Balbigny. La qualité biologique est par contre médiocre à passable sauf au Nord du département après Roanne.**

Enfin, la Loire et les nappes phréatiques liées au fleuve constituent une ressource d'eau potable conséquente à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

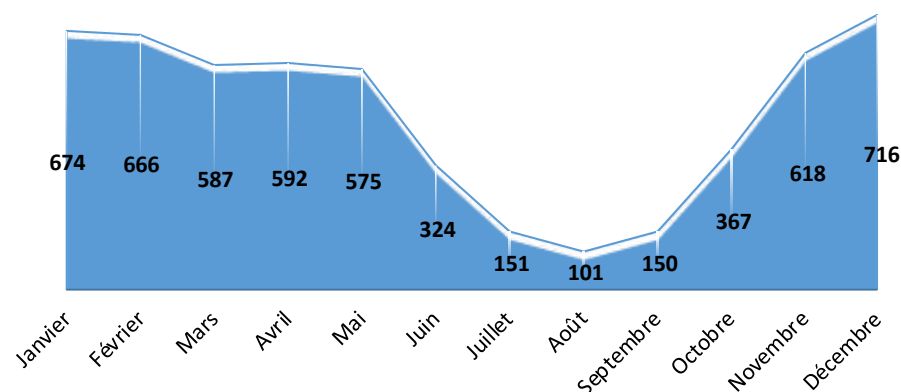
La commune est aussi drainée d'Est en Ouest par deux affluents de la Loire :

- **La Toranche** : cette rivière prend sa source sur la commune de Saint-Laurent-le-Chamousset dans le département du Rhône. Elle dévale les monts du Lyonnais jusqu'à Saint Cyr les Vignes où elle entre dans la plaine du Forez pour se jeter dans la Loire à SAINT-LAURENT-LA-CONCHE au Nord du bourg. Le cours de la Toranche représente 29,1km de long et un bassin versant de 62,3km². Son débit moyen est de 0,459m³/s. Cette moyenne cache cependant des fluctuations très importantes sur de courtes périodes ou selon les années. Le débit peut être voisin de 0 en période d'étiage et monter jusqu'à 28³/s pour les crues cinquantennales. **A sa confluence avec la Loire, la qualité physico-chimique de la Toranche est mauvaise et l'indice biologique est très mauvais du fait de matières phosphorées et de nitrates.**
- **Le Garollet** : il s'agit d'un petit ruisseau qui naît sur les communes voisines de Valeille et Saint-Cyr-les-Vignes, traverse SAINT-LAURENT-LA-CONCHE dans sa partie Nord et rejoint la Loire au Sud de Feurs.
- **La Mayarne** : petit affluent de la *Toranche* qui s'écoule sur la commune du Sud au Nord entre la voie ferrée et la RD 1082.

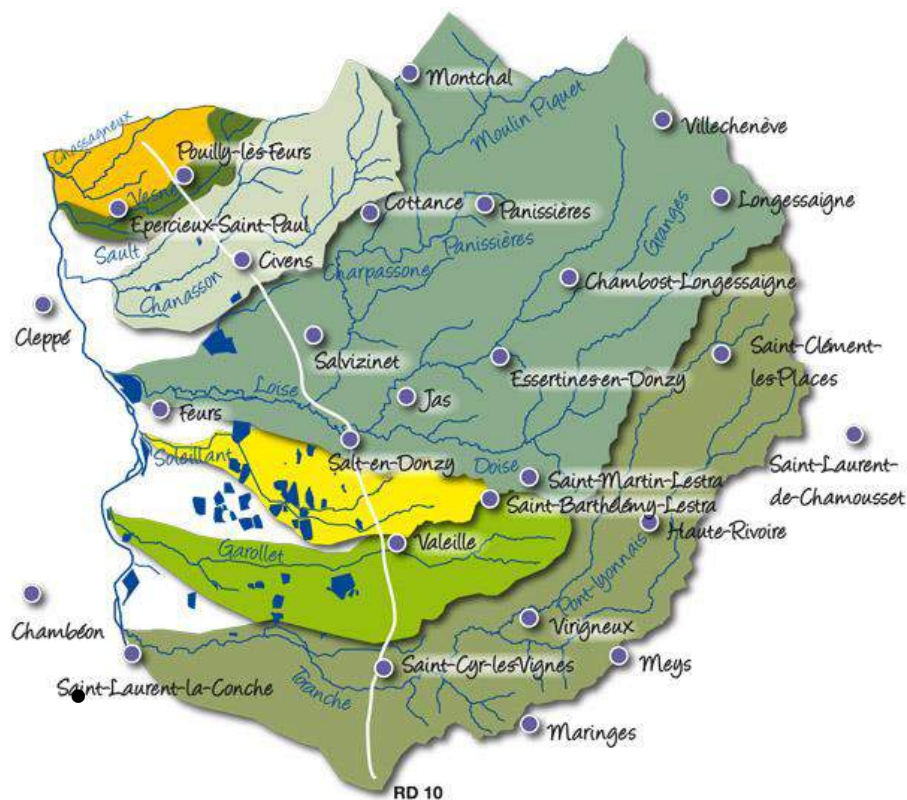
Ces cours d'eau n'ont pas fait l'objet d'étude hydraulique spécifique.

Enfin, l'hydrologie communale est caractérisée par la présence de deux étangs situés entre la voie ferrée à l'Est et la RD1082 à l'Ouest : l'étang *Mazoyer* et celui situé au lieu dit *la Croix Blanche*. La plaine du Forez est en effet caractérisée par la présence de plus de 330 étangs répartis en 3 plaques principales (celle de « Feurs-Valeille », celle autour d'*Arthun* entre les rivières *Aix* et *Lignon*, et celle du secteur de *Mornand* entre les rivières *Mare* et *Lignon*) et constitue une zone humide majeure pour de nombreuses espèces d'oiseaux en lien avec la proximité de la Loire (cf. patrimoine naturel).

Débit moyen mensuel de la Toranche en m³/s
Station de Saint Cyr les Vignes



A noter que la commune fait partie du périmètre du **SMAELT** (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche).



Les compétences du SMAELT sont les suivantes :

- Actions liées à une procédure de gestion concertée des cours d'eau : études des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant / suivi, animation et évaluation / communication, sensibilisation.
- Travaux de restauration et d'entretien régulier de la végétation des bords de cours d'eau, du lit et des berges
- Etudes hydrauliques et travaux en découlant
- Aménagements de certains ouvrages hydrauliques
- Aménagement et valorisation des bords de Loire.

Bassins versants ou parties de bassins versants gérés par le SMAELT

- Bassin versant du Chassagneux
- Bassin versant de la Vesne
- Bassin versant du Chanasson
- Bassin versant de la Loire
- Bassin versant du Soleillant
- Bassin versant du Garollet
- Bassin versant de la Toranche

- **SDAGE « Loire-Bretagne » et SAGE « Loire en Rhône Alpes »**

La commune de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE étant située sur le bassin versant du fleuve Loire est, à ce titre, soumise aux dispositions du SDAGE du bassin Loire Bretagne approuvé le 18 novembre 2015.

Le SDAGE Loire Bretagne

Le SDAGE Loire Bretagne a été approuvé le 18 novembre 2015 pour la période 2016-2021. Les principales orientations du SDAGE sont les suivantes :

1. Repenser les aménagements de cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique
4. Maîtriser la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges



Le territoire communal s'inscrit également, dans le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire en Rhône-Alpes » qui est la déclinaison, à l'échelle de sous bassin versant de la Loire, du SDAGE. Le SAGE « Loire en Rhône-Alpes » qui regroupe 240 communes de la Loire, 35 communes du Rhône, 13 communes de la Haute Loire et 2 commune du Puy de Dôme a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 30 août 2014.

Qu'est-ce-qu'un SAGE ?

La loi sur l'eau de 1992 consacre l'eau comme "patrimoine commun de la nation" : "Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général".

Cette loi instaure deux **outils de planification de la politique de l'eau** : les SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques français et les SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui sont une déclinaison locale des SDAGE.

Le SAGE fixe les **objectifs communs** d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent qui est le bassin versant.

Dans un souci de développement durable, l'objectif est de **satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irrémediables aux milieux aquatiques**.

La portée juridique du SAGE a été renforcée par la loi sur l'eau de 2006. A présent, le règlement et les documents graphiques sont **opposables aux tiers**.

Les enjeux majeurs, fondements de la démarche du SAGE, sont :

	POINTS CLES DU DIAGNOSTIC	ENJEUX
QUALITE DES EAUX	✓ Menace de la qualité des eaux à l'amont et dégradation à l'aval des bassins versants (pollutions domestiques, industrielles et agricoles), accentuées par les phénomènes hydrologiques extrêmes (étiage, temps de pluie), ✓ Phénomène d'eutrophisation important, en particulier, sur les retenues de Grangent et Villerest notamment en lien avec les flux de phosphore transférés et stockés, ✓ Faible qualité des eaux limitant la qualité des milieux aquatiques et la fonctionnalité des cours d'eau, menaçant les usages d'alimentation en eau potable, de pisciculture et limitant le développement des loisirs, ✓ Manque de connaissances sur les pollutions toxiques (micropolluants, pesticides, etc).	✓ Amélioration ou maintien d'une qualité des eaux répondant à la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques ainsi qu'aux usages actuels et futurs du territoire, ✓ Conserver la qualité des milieux en très bon état.
RESSOURCE QUANTITATIVE EN EAU	✓ Ressource souterraine peu abondante et mal connue, ✓ Ressource superficielle, vulnérable, sollicitée pour différents usages (Alimentation en eau potable, prélèvements industriels et agricoles, loisirs, halieutisme, sécurité incendie) parfois au détriment des milieux aquatiques, ✓ Ressource en eau potable provenant de façon importante de l'extérieur du périmètre,	✓ Préservation de la ressource en eau en quantité suffisante par répartition de la ressource entre les différents usages humains et les milieux naturels.

	✓ Aléas climatiques (étiages sévères) pouvant entraîner des conflits d'usage et nécessitant une gestion de crises.	
PATRIMOINE NATUREL	✓ Présence d'espèces et de milieux naturels remarquables, facteurs de biodiversité, ✓ Importance des milieux aquatiques et humides « ordinaires » pour leur fonctionnalité (écologique, hydrologique, épurative, de corridor biologique), ✓ Perturbation des milieux aquatiques par modifications des habitats physiques, des conditions d'écoulement des eaux et par l'élévation de la température des eaux, ✓ Existence de plusieurs opérations (opérations coordonnées, contrats de rivière, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, etc).	✓ Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides.
INONDATION	✓ Présence de plusieurs zones à risque d'inondation (bords de Loire, grandes agglomérations, zones de piémont) en lien avec le débordement des cours d'eau, ✓ Présence de risque d'inondation lié au débordement des réseaux d'eaux pluviales, ✓ Réflexion et mise en œuvre de plusieurs actions de prévision, prévention et protection sur certains des secteurs urbanisés touchés par les crues, ✓ Potentiel et pression d'urbanisation fort (agglomérations stéphanoise et roannaise, plaine du Forez, zone d'influence de l'A89), ✓ Pas de connaissance et peu de prise en compte de la problématique de l'imperméabilisation sur périmètre SAGE Loire en Rhône Alpes.	✓ Sensibilisation aux risques d'inondation, ✓ Limitation des risques d'inondation des zones exposées et de leurs conséquences, ✓ Prise en compte de la problématique d'inondation dans la gestion globale, solidaire et cohérente du bassin versant.
FLEUVE LOIRE	✓ Dysfonctionnement morphologique, hydrologique et qualitatif du fleuve, ayant des conséquences sur l'écosystème fluvial et les différents usages (Alimentation en eau potable, loisirs, pêche), ✓ Nombreux usages sur les deux grandes retenues de barrage de Grangent et Villerest, sources de conflits, ✓ Classement du fleuve en Masses d'Eau Fortement Modifiées, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau. L'objectif est l'atteinte du bon potentiel écologique.	✓ Atteinte du Bon Potentiel Écologique, c'est à dire amélioration de la qualité des eaux, des régimes hydrologiques, du transport solide et de la morphologie des milieux aquatiques, ✓ Repositionnement du fleuve Loire comme axe central du territoire.

2.1.3 Formations géologiques

La Loire a façonné depuis des millénaires la plaine du Forez. Le fleuve a déposé dans la plaine sur plusieurs kilomètres de largeur les produits d'érosion de l'amont sous la forme de nappes d'alluvions. La Loire s'est progressivement encaissée dans ses propres alluvions pour former des terrasses étagées notamment en rive droite. Ces terrasses alluvionnaires sont plus ou moins anciennes en fonction de leur époque de dépôt. Sur la commune, la moitié Ouest de la commune, située entre le fleuve et la RD 1082, est composée d'alluvions anciennes, tandis que les alluvions récentes « Chambons » se situent sur la rive droite de la *Loire* correspondant aux zones d'expansion des crues actuelles.

Les alluvions de la Loire (sable et gravier) ont été longtemps extraites dans le lit mineur du fleuve (2 anciennes zones d'extraction sur la commune témoigne de ces travaux) qui a donc subi des modifications importantes : enfoncement du lit, modification de la divagation naturelle du fleuve...

On note la présence d'une bande de marnes vertes très étroites entre le lit mineur de la *Loire* et la terrasse d'alluvions anciennes à l'Est.

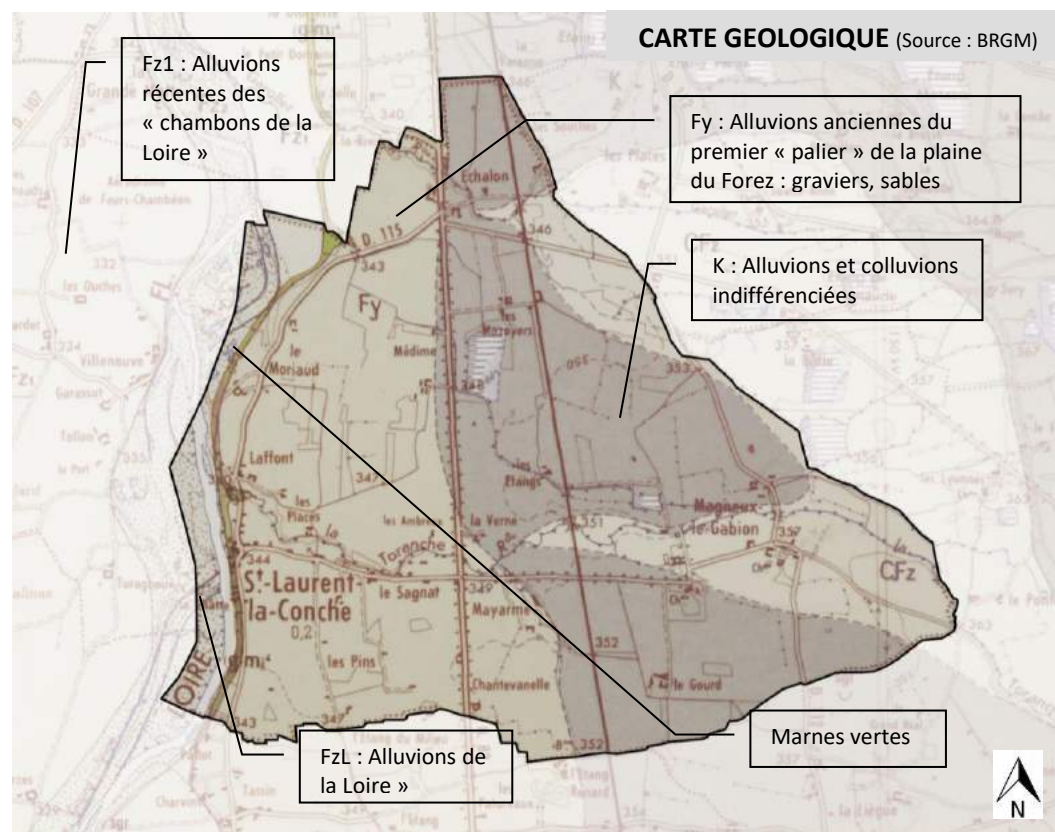
2.1.4 Hydrogéologie

Les étangs sont alimentés par les écoulements superficiels d'une importante nappe phréatique liée à la Loire.

2.1.5 Contexte climatique/qualité de l'air

Dans la plaine du Forez, la situation climatique est originale et parfaitement marquée. La distance par rapport à l'Atlantique, le barrage montagnard des Monts du Forez, voire celui des Monts du Lyonnais, et l'encaissement topographique, confèrent à la plaine du Forez un climat du type "continental de dépression" :

- température moyenne annuelle modérée (11,4 °C) ;
- forte amplitude entre le mois le plus froid et le mois le plus chaud (17,7 °C) ;
- précipitations faibles (de l'ordre de 650 mm par an) ;
- 80 jours de gel par an.



Dans cette partie du département de la Loire, la qualité de l'air est globalement bonne et les émissions de gaz à effet de serre sont plutôt en baisse sur le périmètre du SCOT Loire Centre.

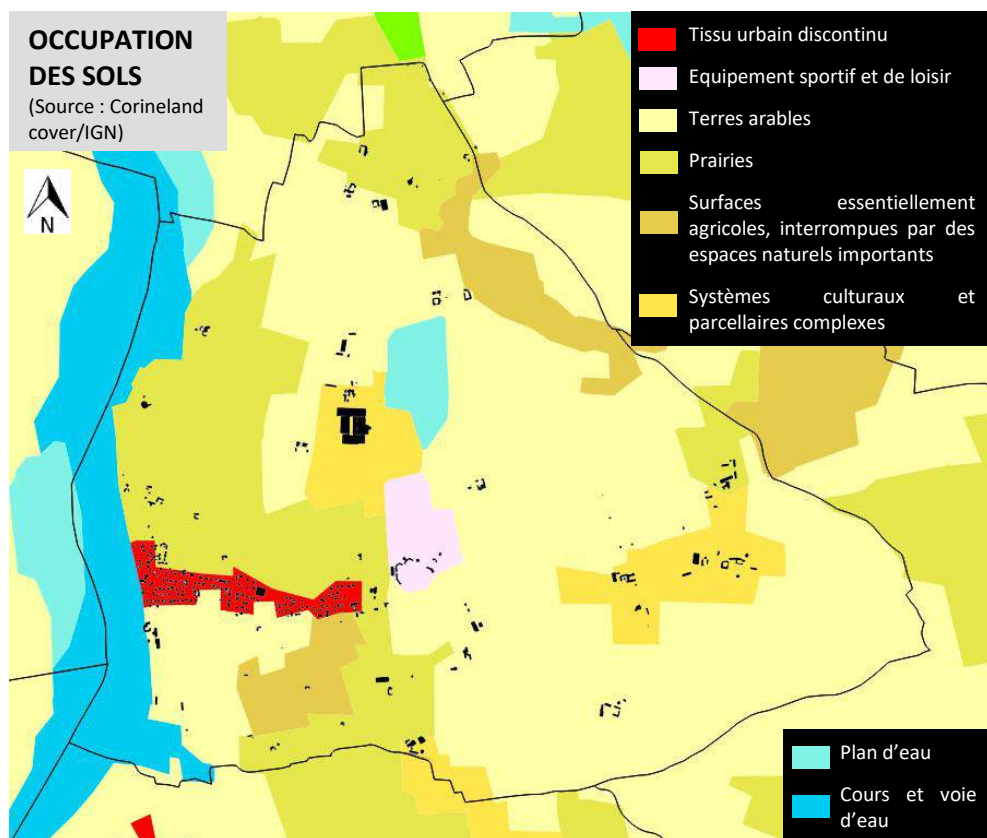
Il convient de rappeler qu'afin de lutter contre le changement climatique, **le Conseil Général de la Loire a adopté le 7 avril 2014, un Plan Climat Energie.** Parmi les trente-huit actions que recense le plan d'actions du PCET, un certain nombre d'entre elles sont particulièrement en lien avec les objectifs d'un Plan local d'urbanisme :

- La lutte contre l'étalement urbain et une consommation économe de l'espace,
- La limitation de l'usage de la voiture individuelle,
- L'accessibilité des pôles générateurs de déplacements (équipements publics, zones d'activités...),
- L'adaptation au changement climatique.

Le conseil régional de Rhône Alpes a aussi adopté un PCET pour la période 2013-2017 ainsi que son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) le 17 avril 2014.

2.1.6 Sites et sols pollués

Il n'y pas de site ou sol pollué recensé à SAINT-LAURENT-LA-CONCHE dans la base de données BASOL du ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie.



2.1.7.2 Les espaces agricoles (cf. chapitre « activité agricole ») :

Les espaces agricoles sont largement dominants et représentent selon le RPG 2012 1047,8ha (432,5ha pour les cultures et 615,3ha pour les prairies) soit près 70% de la superficie communale.

2.1.7.3 Les espaces urbanisés (cf. chapitre « analyse de la morphologie urbaine »)

Le principal secteur urbanisé se situe au Sud Ouest de la commune entre *la Loire* et la RD 1082. Il correspond à la zone résidentielle de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE et s'étend en bordure de la rue du 19 mars 1962.

Le reste du bâti est dispersé sur la commune et représente essentiellement des constructions liées à l'activité agricole. On remarque notamment au centre de la commune deux importants établissements agricoles : une exploitation horticole ainsi qu'un haras.

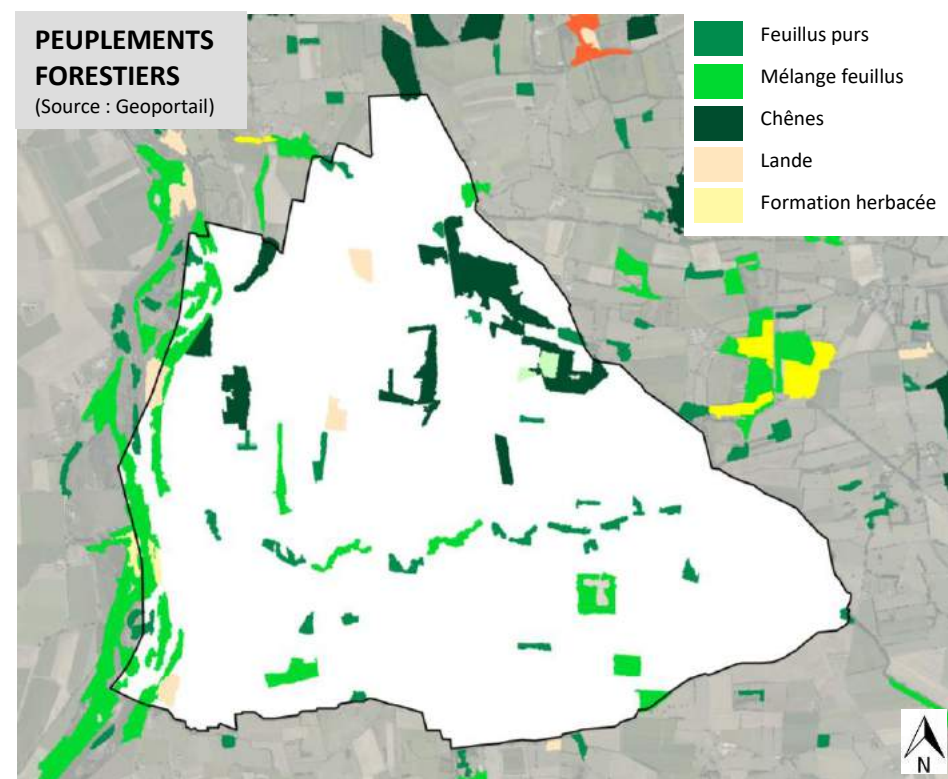
2.1.7 Occupation des sols

2.1.7.1 Les espaces boisés :

Ils représentent environ 150ha soit 10% du territoire communal et sont dispersés sur la commune sous la forme de :

- cordons boisés plus ou moins larges (ripisylve) en bordure de *la Loire* de *la Toranche*, du *Garollet* et de l'étang *Mazoyer*.
- de petits bosquets notamment au Sud de la commune.

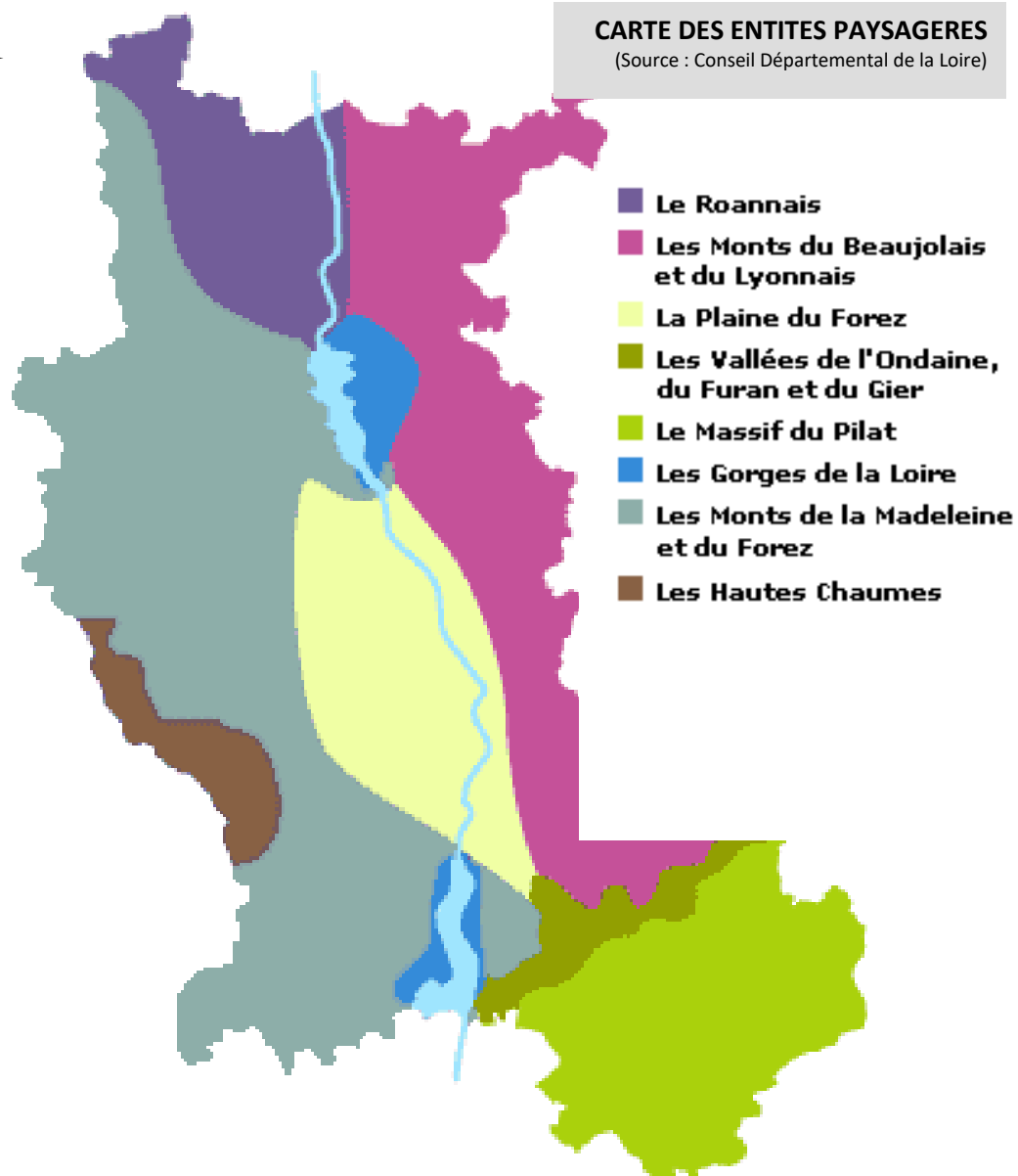
Ces différents boisements, composés de feuillus, constituent un patrimoine naturel et paysager de grande valeur au sein de l'espace agricole de la Plaine du Forez.





CARTE DES ENTITES PAYSAGERES

(Source : Conseil Départemental de la Loire)



2.2 Analyse paysagère

2.2.1 Contexte paysager de la plaine du Forez

Une plaine, dans le strict sens du terme, d'une extrême platitude. La plaine du Forez s'étend entre les monts du Forez et les villes en de spacieuses parcelles de céréales et de maïs. Souvent irriguées, ponctuées de haies, de canaux, d'étangs, de clôtures, de villages, ces terres s'avèrent assez aménagées.

La vision épisodique des Monts du Forez confère un agréable arrière-plan à l'activité de la plaine.

Les Monts du Forez d'un côté, les Monts du Lyonnais de l'autre, encadrent la plaine du Forez. La platitude du relief, qui fait ressortir la grande taille des parcelles, est rompue par un enchaînement de haies et de clôtures, constituant un bocage aux mailles assez larges.

L'organisation agricole façonne le parcellaire et structure un réseau de fossés et de haies. Côté champ dominant productions céréalières et maïs.

En termes d'armature urbaine, le territoire de la Plaine du Forez est organisé de manière traditionnelle s'appuyant sur un ensemble de bourgs et villages reliés par un réseau étoilé. Cette structure est liée à l'économie agricole très présente. D'autre part, ce territoire connaît une urbanisation extensive, engagée dans les années 70-80, avec un développement spectaculaire de l'habitat pavillonnaire diffus autour des centres-bourg qui se poursuit aujourd'hui sur les communes rurales.

Sur cette plaine peu boisée, les réseaux et les canaux se conjuguent également aux routes, qui relient les nombreux hameaux dispersés. D'évidence, le gradient d'occupation résidentielle augmente à proximité de Montbrison et d'Andrézieux-Bouthéon, en l'occurrence au Sud-Est de la plaine du Forez.

Paysage habité, paysage traversé, paysage cultivé, la plaine du Forez offre plusieurs facettes, avec une superposition des modes d'occupation de l'espace et des usages.

2.2.2 Caractéristiques du paysage communal

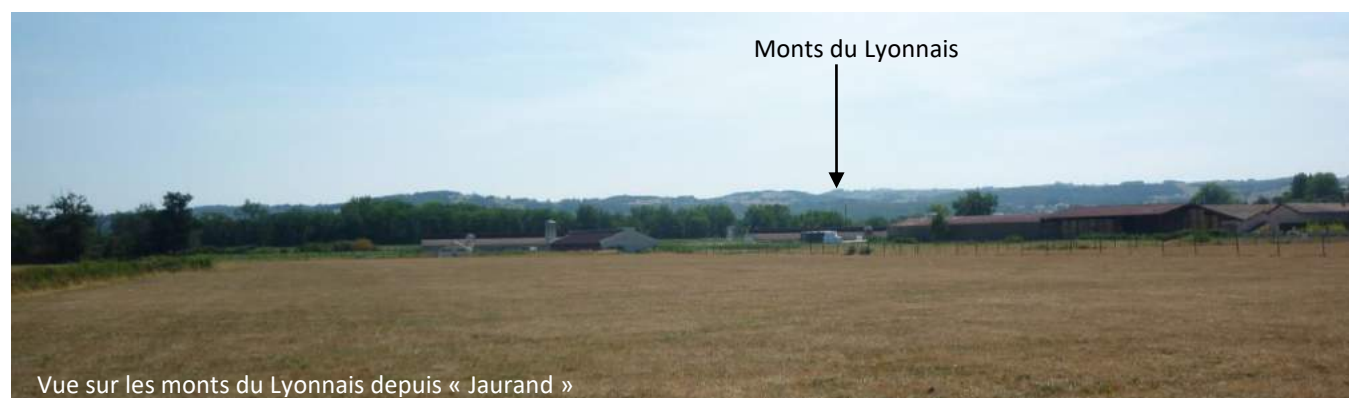
La perception globale de l'espace communal est difficile compte tenu de la planéité du relief. Aucun point haut situé sur la commune ne permet d'embrasser l'ensemble de la commune d'un seul regard.



A l'horizon, les seuls points de référence sont les Monts du Lyonnais à l'Est et les Monts du Forez à l'Ouest qui forment deux encadrements symétriques.

La rectitude de la RD 1082 (ex RN 82) qui traverse la commune en son centre dans le sens Nord Sud accentue la platitude du paysage. Ces lignes horizontales sont également présentes dans le bâti agricole formé par des constructions longues et basses que prolongent souvent des haies qui bordent la voirie ou les limites parcellaires.

Contre toute attente, la Loire est dissimulée du regard par un écran boisé omniprésent. Bordant la Loire, les bois alluviaux forment l'horizon. Seules quelques échappées étroites à partir d'une terrasse, derrière l'église ou sur la route de Marclopt, permettent de percevoir le fleuve. Dès lors, la confrontation entre la plaine agricole ouverte et la Loire boisée à la fois sauvage, inaccessible et parcourue par un chapelet de gravières, est saisissante. Les ponts qui traversent le fleuve constituent finalement les seuls véritables points de vue sur la Loire.



Les gravières, qui alimentaient les industries du bâtiment et des travaux publics à partir des matériaux déposés par le fleuve, ont contribué à dégrader les bords de Loire. Aujourd'hui remis en eau ces sites bordés par la végétation restent comme la Loire assez peu perceptibles dans le grand paysage.



Culture de blé en bordure de la Toranche en direction de Magneux le Gabion

Sur l'ensemble du territoire, la végétation est très présente dans le paysage, au bord des chemins, autour des étangs, du réseau hydrologique, des grandes propriétés et le long des parcelles agricoles. Elle contribue à rompre la monotonie des paysages de plaine.



Lotissement « Bel Air »



Espace public autour de la mairie au-dessus de la Loire

Le secteur du bourg ancien présente un aspect intimiste, notamment l'environnement immédiat de la mairie et de l'église qui forment un havre de paix en bordure de la Loire. Bien que situé à proximité immédiate, le fleuve est trop encaissé pour participer à cette ambiance. Ce sentiment de quiétude s'étiole peu à peu en direction de la RD 1082 avec la présence de quartiers pavillonnaires aux habitations diverses et cernés par des clôtures aussi très variées. Il disparaît totalement aux abords de la RD 1082 (secteur du Sagnat) du fait de son intense trafic routier accentué par la vitesse des véhicules et la rectitude du tracé. Ce secteur qui marque l'entrée principale de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE est peu engageant du fait de l'implantation de bâtiments industriels et nuit à l'image de la commune.

Les entrées Nord et Sud par la RD 115 sont plus champêtres : l'entrée Sud est d'ailleurs marquée par une exploitation agricole.

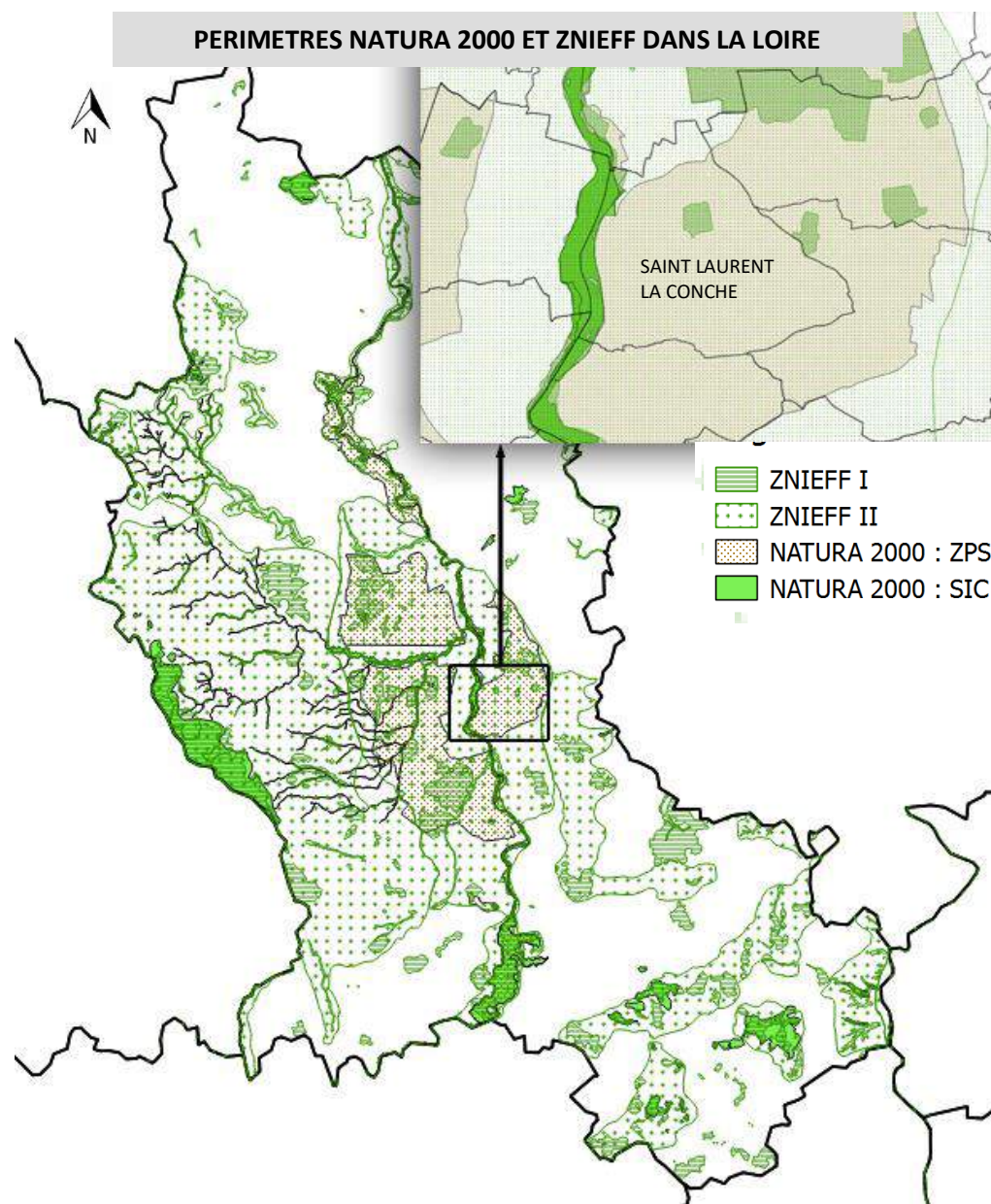


Entrée Sud du bourg



Entrée Nord du bourg

2.3 Patrimoine naturel



2.3.1 Les inventaires naturels

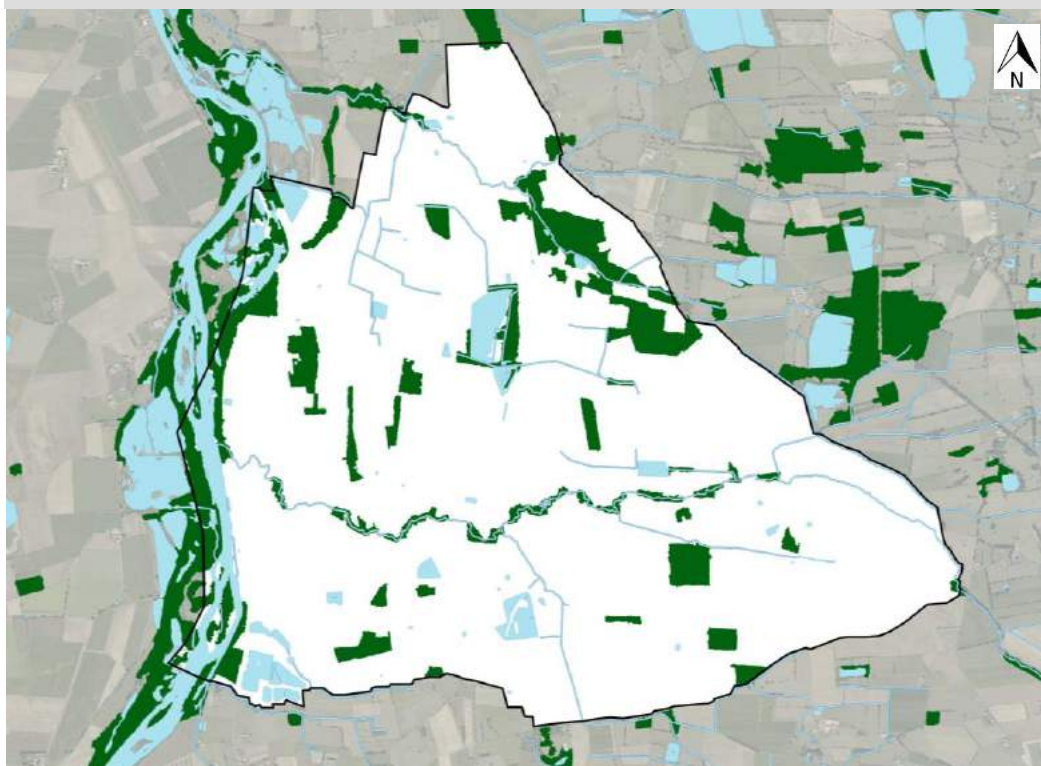
Située dans la plaine du Forez, en rive droite de la Loire, la commune présente une biodiversité remarquable mise en exergue par de nombreux zonages naturels.

Zonage	Intitulé	Superficie sur la commune
ZNIEFF I Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique	Fleuve <i>Loire</i> et annexes fluviales de <i>Grangent</i> à <i>Balbigny</i>	85,46ha soit 5,51% de la commune
	Etang <i>Mazoyer</i>	30,2ha soit 1,92% de la commune
ZNIEFF II	Plaine du <i>Forez</i>	1551 ha soit 100% de la commune
NATURA 2000 Zone de Protection Spéciale	Plaine du <i>Forez</i>	1366,1ha soit 88,08% de la commune
	Ecozone du <i>Forez</i>	78,3ha soit 5,05% de la commune
NATURA 2000 Zone Spéciale de Conservation	Milieux alluviaux et aquatiques de la <i>Loire</i>	82,7ha soit 15,98% de la commune
ZICO Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux	Plaine du <i>Forez</i>	1551 ha soit 100% de la commune

La ZNIEFF I « Etang de la Bâtie » située sur la commune voisine de *St Cyr les Vignes*, longe pour partie la limite Est de la commune

2.3.2 Présentation générale de l'intérêt naturaliste de la Plaine du Forez

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE A SAINT-LAURENT-LA-CONCHE



La plaine du Forez occupe le centre du département de la Loire. Elle correspond à un bassin d'effondrement d'âge tertiaire, comblé par des sédiments. Elle est circonscrite à l'ouest par les Monts du Forez, à l'est par ceux du Lyonnais. Au nord, un seuil bien marqué : le seuil de Neulise la sépare de la Plaine du Roannais. L'altitude moyenne est de 360 m. **La topographie locale conduit au regroupement des nombreux cours d'eau issus des montagnes voisines, qui rejoignent le cours de la Loire ; le fleuve traverse en effet la plaine du Forez du sud vers le nord.** Il fait partie des Espaces Naturels Sensibles du département de la Loire. L'abondance de la ressource en eau a permis dès le treizième siècle la création d'étangs pour la pisciculture. Aujourd'hui **plus de trois cents étangs existent en plaine du Forez, représentant environ 1500 ha où vivent une faune et une flore diversifiées et remarquables.**

La plaine associe encore aux zones humides des espaces modérément perturbés d'herbages, de boisements ou de bocage qui garantissent la cohérence de cet ensemble naturel. A un degré un peu moindre que les *Dombes* mais cependant encore de façon très marquée, la Plaine du Forez se singularise ainsi à l'échelle régionale par la forte « originalité » de son peuplement d'oiseaux. **Signalons enfin l'intérêt, en tant qu'habitat naturel, des forêts riveraines de la Loire et de ses affluents,** et cela en dépit des atteintes subies (endiguements, exploitation des granulats en lit mineur...). **La Plaine**

du Forez est également citée dans l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et répertoriée parmi les principales zones humides de plaines intérieures du bassin hydrographique Loire-Bretagne. Parmi les points forts du patrimoine biologique local, on peut citer en matière de flore le Flûteau à feuille de Parnassie, la Laïche à épi noir, la Gratiolle officinale, le Luronium nageant, la Pilulaire à globules, la Renoncule langue (sur les étangs), l'Inule des fleuves, la Pulicaire annuelle, la Renoncule scélérate (sur les bords de Loire). La flore compte quelques remarquables messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles), comme l'Adonis flamme.

La faune comporte également de nombreux éléments remarquables, qu'il s'agisse de l'avifaune nicheuse (nombreux ardéidés, anatidés dont le Canard chipeau ou la Nette rousse, Busard des roseaux, Grèbe à cou noir, Huppe fasciée, Mouette rieuse, Guifette moustac et Guifette noire, fauvettes paludicoles dont le Phragmite des joncs et la Locustelle luscinioides, Pie-Grièche à tête rousse...), des batraciens (Crapauds accoucheur et calamite, Pelodyte ponctué, Rainette verte, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté...), des poissons (Bouvière, Brochet, Ombre commun, Lamproie de Planer), des chiroptères ou des insectes

(nombreuses libellules). **Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique**, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés.

L'intérêt fonctionnel de cette zone est tout d'abord d'ordre hydraulique (ralentissement du ruissellement, auto-épuration des eaux...). Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. Il se traduit également bien sûr, en ce qui concerne la conservation des populations animales ou végétales, comme zone de passages, zone d'échanges (notamment en ce qui concerne le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole) et étape migratoire, zones de stationnement ou de dortoirs (essentiellement pour l'avifaune migratrice), ainsi que comme zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces remarquables, notamment en ce qui concerne l'avifaune.

Outre les zonages (ZNIEFF, Natura 2000...) détaillés ci-après, il convient de rappeler **l'existence du Plan Loire Grandeur Nature qui vise à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Loire à mettre en œuvre une gestion intégrée de la Loire** afin de concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique dans une perspective de développement durable. Le Plan Loire Grandeur Nature N°4 2014-2020 développe 4 enjeux prioritaires :

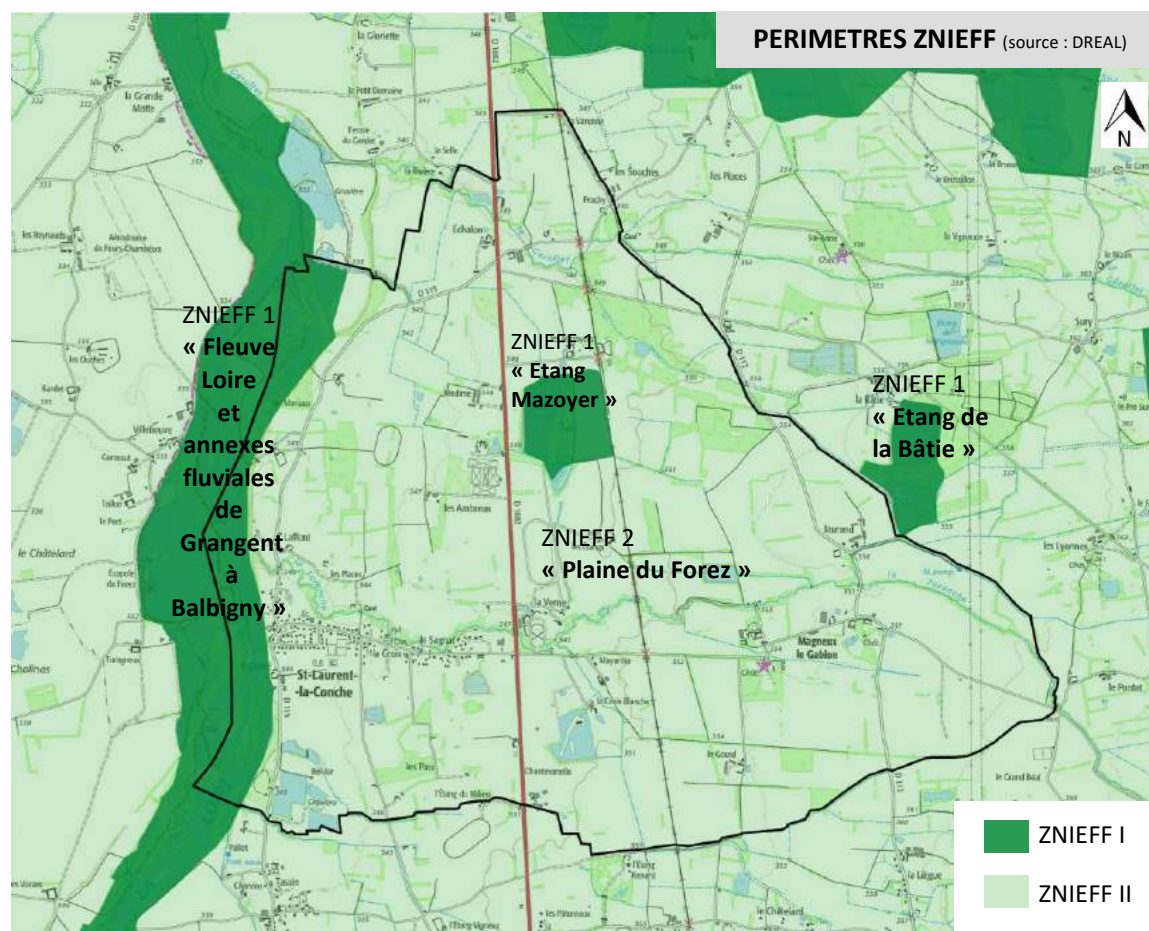
- **Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires**
 - Elaborer et mettre en œuvre des stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation.
 - Définir un schéma global de gestion et sécurisation des digues et réalisation des travaux correspondants
 - Préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues
- **Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques**
 - Restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins et faciliter leur migration.
 - Rétablir la continuité écologique.
 - Préserver les zones humides.
 - Prévenir l'installation de nouvelles espèces envahissantes et contenir les espèces installées
- **Valoriser les atouts du patrimoine**
 - Préserver et faire connaître les atouts paysagers du bassin de la Loire.
 - Faire connaître le patrimoine lié à la Loire.
 - Proposer une offre de tourisme nature et culture
 - Poursuivre et diversifier le développement des itinérances douces
- **Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin**
 - Partager et valoriser la connaissance.
 - Acquérir de nouvelles connaissances ou outils opérationnels.



2.3.3 Les ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF (**Z**one **N**aturelle d'**I**ntérêt **E**cologique **F**loristique et **F**aunistique) a été lancé à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement en 1982, avec l'appui du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN). Il a pour objectif de recenser les zones importantes de patrimoine naturel national, régional ou local. Les ZNIEFF sont de deux types :

- ZNIEFF de type II : ce sont de vastes ensembles naturels et paysagers cohérents, au patrimoine naturel globalement plus riche que les territoires environnants.
- ZNIEFF de type I : ce sont des zones souvent de plus petite taille, situées ou non à l'intérieur des précédentes et qui se démarquent par une très forte concentration d'enjeux du patrimoine naturel.



Les ZNIEFF n'ont pas de portée juridique directe, elles représentent un outil d'information et d'alerte sur l'intérêt de ces zones. Toutefois, en tant qu'inventaire de référence, elles doivent cependant être prises en compte au même titre que d'autres inventaires ou information sur le patrimoine naturel dans les documents d'aménagement comme le prévoient diverses réglementations.

2.3.3.1 ZNIEFF I : « Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny » n°42090026

Superficie totale : 1 803,78 ha

A sa sortie des gorges amont, le fleuve Loire serpente dans la plaine du Forez sur cinquante kilomètres environ avant de rentrer dans une nouvelle série de gorges. La zone prise en compte ici comporte : le fleuve lui-même, les plans d'eau annexes (gourds, anciennes gravières...), les confluent, les rives et d'autres annexes fluviales (forêts alluviales, bras morts...). La Loire a été longtemps exploitée pour les granulats et l'arrêt de cette exploitation en lit mineur a reporté les exploitations en bordure du fleuve. Son régime hydrique est lié aux prélèvements d'eau depuis sa source (complexe de Montpezat) et les débits liés au barrage de Grangent et à son exploitation hydroélectrique. Ces débits sont même susceptibles de varier au fil de la journée. L'extraction de matériaux et le blocage d'apport de tout nouveau sédiment ont provoqué l'incision du lit (deux mètres en 130 ans au

niveau de Magneux Haute-Rive) et donc la déconnexion de zones annexes, limitant la fraie du poisson. La qualité de l'eau se ressent également de tous ces facteurs et du faible débit d'été.

En matière botanique, un certain nombre de plantes remarquables sont néanmoins présentes, liées principalement aux grèves exondées.

On y trouve entre autres *la Pulicaire vulgaire*, espèce protégée en France, *la Limoselle aquatique*, *la Renoncule scélérate* qui, comme beaucoup de renoncules, possède des fleurs jaunes (mais celles-ci sont de petite taille : moins d'un centimètre de diamètre). Cette plante est protégée en région Rhône-Alpes tout comme *l'Oseille maritime*, ou *la Naiade marine*.

Parmi les invertébrés, on peut noter la présence de deux espèces protégées en ce qui concerne les lépidoptères, et même d'une endémique (c'est à dire d'une espèce dont l'aire de répartition est limitée à une zone géographique restreinte) propre au moyen bassin ligérien : *Archiearis tourangini* (Bréphine ligérienne). Une libellule : *le Gomphe à pinces*, et deux espèces de coléoptères dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation sont également présents.



S'agissant des vertébrés, si le retour de *la Loutre* se fait encore attendre, ce n'est plus le cas de celui du *Castor d'Europe*, depuis la réintroduction de treize individus en 1993. Avec la disparition du *Saumon* et des poissons migrateurs, le patrimoine piscicole est par contre très diminué. On contacte encore à de rares endroits *la Lamproie de Planer*. *La Bouvière* est présente ainsi que *le Brochet*, qui pâti désormais du manque de zones de reproduction (pour pallier à cela, des frayères sont actuellement aménagées sur le site de "l'Ecozone du Forez"). Parmi les reptiles et amphibiens, on note la découverte récente de la *Coronelle lisse*.



Du fait de sa situation sur un axe de migration et de son intégration au centre d'une zone humide importante, la plaine du Forez, l'avifaune est riche sur ce secteur ; plus de 217 espèces ont ainsi été contactées.

On peut citer l'hivernage de plusieurs milliers d'oiseaux d'eau, dont plusieurs centaines de *Canard souchets*, la présence de *la Barge à queue noire*, du *Balbuzard pêcheur* et de nombreux limicoles en migration ainsi que la nidification du *Martin-pêcheur d'Europe*, de *la Nette rousse*, du *Milan noir* et de la *Mésange boréale*...Le réaménagement d'anciennes gravières sur "l'Ecozone du Forez" favorise l'hivernage des oiseaux. Hélas, les oiseaux liés aux plages de sables et de graviers ainsi qu'aux zones d'érosion (*Chevalier guignette*, *Hirondelle de rivage*...) sont moins nombreux qu'autrefois.



A SAINT-LAURENT-LA-COCHE Le périmètre de cette ZNIEFF est similaire à celui du site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » et ne concerne que la frange Ouest de la commune correspondant aux abords immédiats du lit du fleuve, soit 85,5ha (4,7% de l'ensemble du périmètre ZNIEFF).

2.3.3.2 ZNIEFF I : « Etang Mazoyer » n°42090014

Superficie totale : 30,2ha

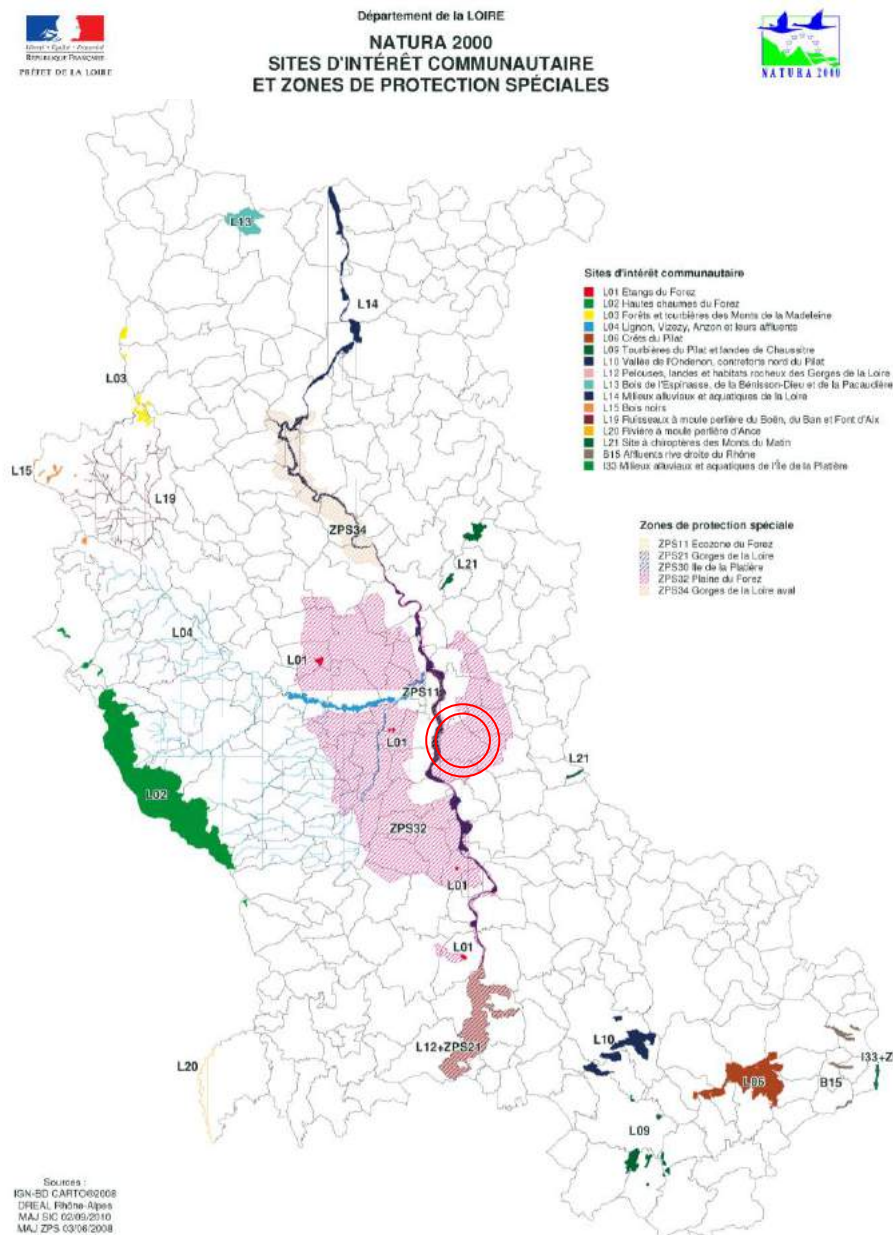
Nombre de commune concernée : 1



L'étang *Mazoyer* se trouve à quatre kilomètres au Nord Est du bourg, entre la RD 1082 (ex RN82) et la voie de chemin de fer. C'est un étang isolé toutefois proche de la "plaque" des étangs de Feurs-Vaille. Son intérêt ornithologique et botanique est important. Le milieu bocager à l'Est de l'étang accueille deux espèces d'oiseaux à fort intérêt : la *Huppe fasciée* et le *Courlis cendré*. La première niche dans les arbres creux et sa présence est liée à celle de vieux arbres dans les haies. Quant au courlis, il niche au sol dans les prairies parmi la végétation herbacée. Sur l'étang, le *Canard chipeau* est nicheur. Il est reconnaissable à sa couleur grise et à ses miroirs blancs. Quelques couples de *Fuligule milouin* s'y reproduisent également.

2.3.4 Natura 2000

2.3.4.1 Préambule :



En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Ce réseau, issu de l'application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive « Habitats » de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- **des Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- **des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Les directives Oiseaux et Habitats et le réseau Natura 2000

La première directive (79/409/CEE), dite « Directive Oiseaux » portant sur la « conservation des oiseaux sauvages » a été adoptée en avril 1979 par le Conseil des ministres européens. Une nouvelle version de cette directive (2009/147/CE) a été adoptée le 30 novembre 2009. Le but est de contribuer à assurer le maintien et/ou la restauration des populations d'oiseaux et de leurs habitats dans un état de conservation favorable.

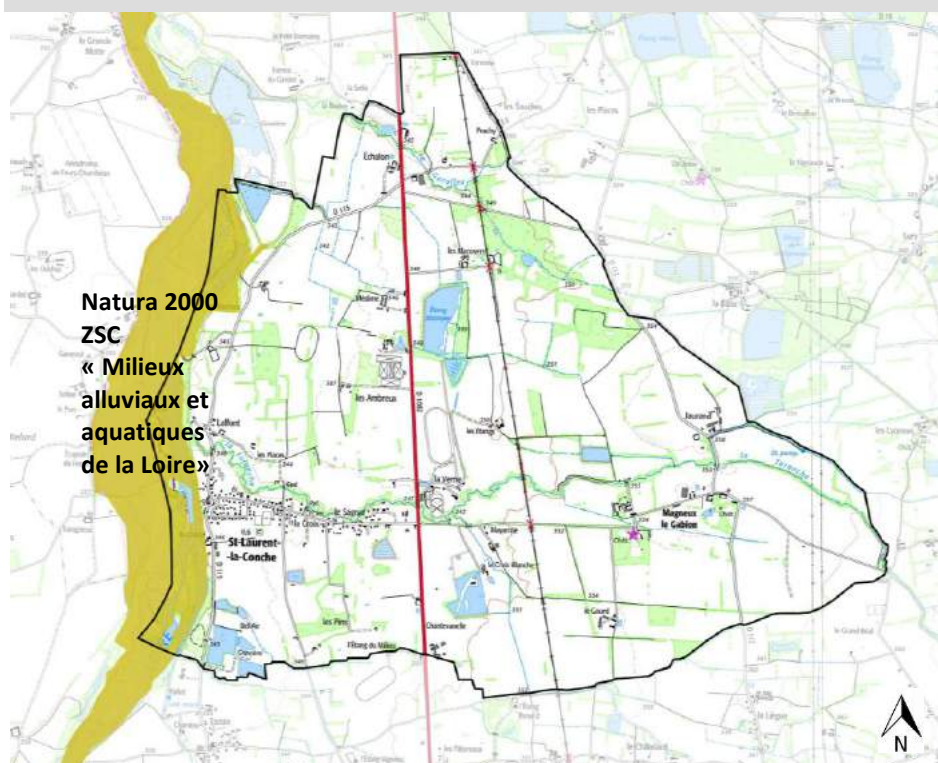
La Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992, dite directive « Habitats – Faune - Flore » concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

La constitution d'un réseau écologique communautaire (réseau Natura 2000) est la clef de voûte de l'application de ces directives. Ce réseau sera constitué des futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive Habitats et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive Oiseaux.

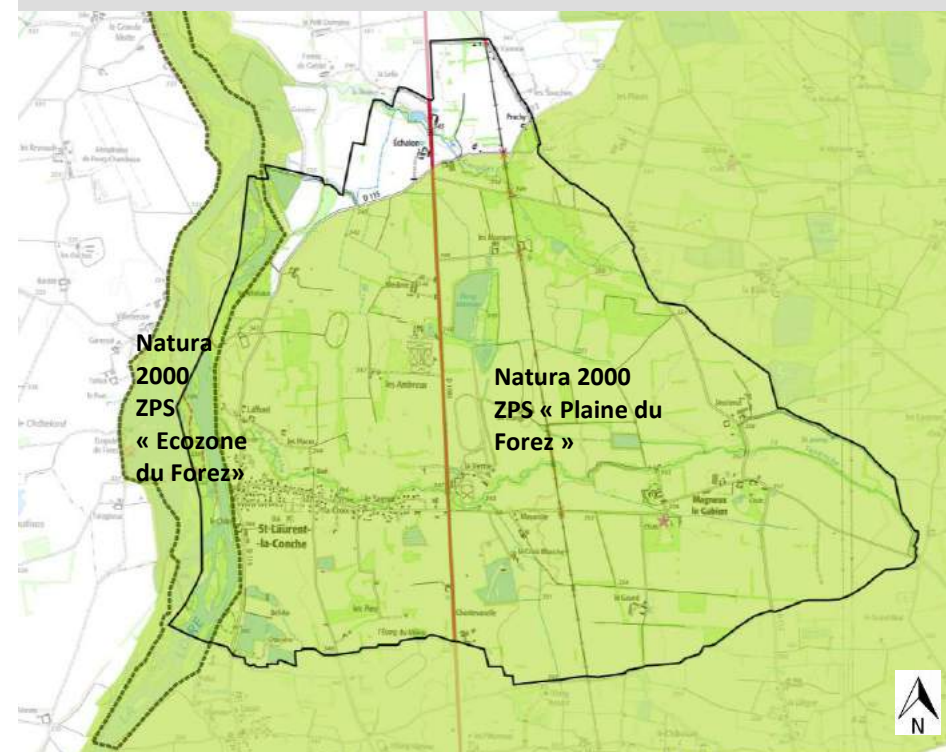
Chaque Etat membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés. Pour cela un document d'objectif doit être défini pour chaque site. Les développements ci-après sont issus d'une synthèse de ces documents d'objectifs.

PERIMETRES DU SITE NATURA 2000 ZSC à ST LAURENT LA CONCHE (source : DREAL)



PERIMETRES DES SITES NATURA 2000 ZPS à ST LAURENT LA CONCHE (source : DREAL)



Le territoire communal est concerné par trois sites Natura 2000 :

- **2 Zones de Protection Spéciale (ZPS) NATURA 2000 au titre de la directive « oiseaux » :**
 - La ZPS « Plaine du Forez » FR 8212024
 - La ZPS « Ecozone du Forez » FR 8212002
- **1 Zone Spéciale de Conservation (ZSC) NATURA 2000 au titre de la directive « habitats » :**
 - La ZSC « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » FR 8201765

2.3.4.2 La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Plaine du Forez »

N° FR 8212024

Superficie : 32 838 ha

Nombre de communes concernées : 54

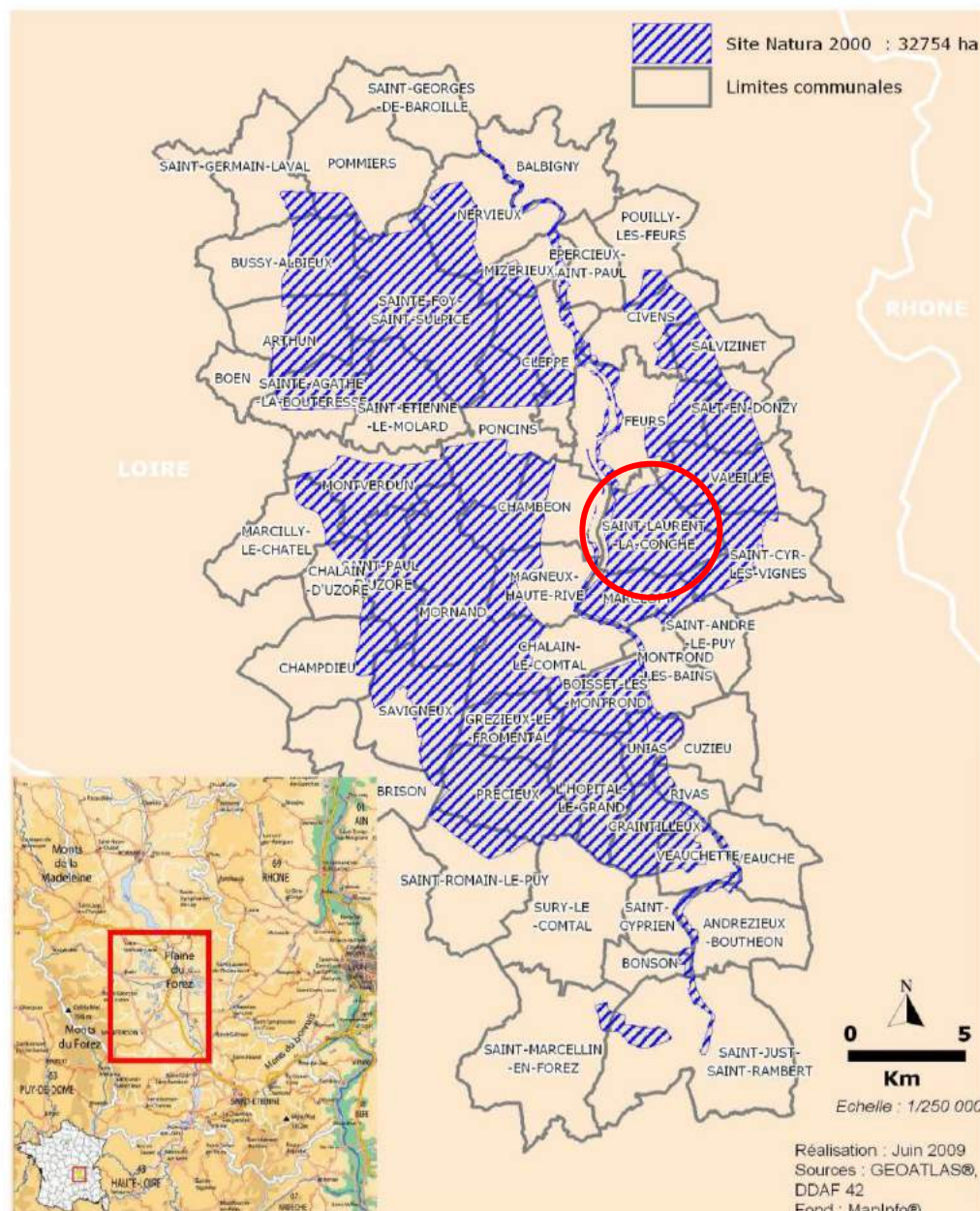
DESCRIPTION DU SITE

Cette ZPS s'étend sur 32 838 ha et sur 54 communes du département de la Loire. Elle se déploie au cœur de la plaine du Forez, vaste région d'étangs et de grands champs et qui constitue un bassin d'effondrement d'environ 60 000 ha, au centre du département de la Loire. La ZPS « Plaine du Forez » a été classée initialement Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), pour la nidification d'espèces remarquables, mais aussi comme site d'hivernage et de halte migratoire, notamment pour les oiseaux d'eau. Son périmètre est divisé en 3 plaques d'étangs non jointives situées de part et d'autre de la Loire :

- La plaque des étangs de « Feurs-Valeille » en rive droite de la Loire ;
- Les plaques des étangs d'Arthun et de Mornant en rive gauche du fleuve.

SAINT LAURENT LA CONCHE appartient à la plaque des étangs « Feurs-Valeille » et comporte deux principaux étangs : l'étang Mazoyer, classé en ZNIEFF I et situé au centre de la commune entre la RD1082 et la voie ferrée et un second étang plus au Sud, à hauteur du lieu dit « la Croix Blanche ». Ces deux étangs représentent une vingtaine d'hectares environ.

La quasi-totalité du territoire communal fait partie du périmètre de la ZPS « Plaine du Forez », soit 1366,1ha (4,16% de la ZPS) sur les 1551ha que compte la commune. Seule la frange Nord de la commune (au-dessus de la RD 1115) n'est pas concernée par cette ZPS.



LES ESPECES D'OISEAUX REMARQUABLES ET LEURS HABITATS

La plaine du Forez constitue une zone humide majeure pour les oiseaux d'eau et la flore associée. De nombreuses espèces d'oiseaux remarquables sont liées aux étangs et milieux fluviaux, et sont reconnues d'intérêt majeur au niveau national :

- 32 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux régulièrement présentes dans la ZPS (cf. tableau ci-contre);
- 6 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux occasionnellement présentes dans la ZPS ;
- 37 espèces migratrices non inscrites à l'annexe I ayant une présence régulière et significative ;
- 19 espèces migratrices non inscrites à l'annexe I n'ayant pas une présence régulière et significative ;
- 11 autres espèces importantes.

Selon l'atlas cartographique du Docob de la ZPS, il n'y a pas de site de nidification sur la commune de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE.

Les habitats d'espèces de ces oiseaux sont essentiellement les milieux suivants :

- les habitats palustres des étangs (roselières, cariçaies, végétation aquatique pour les guifettes, etc.) : habitat de nourrissage des canards, lieux de reproduction des busards des roseaux, des hérons paludicoles, des guifettes moustac ;
- les habitats situés au bord des étangs, dans un rayon de 200m (prairies, friches, jonchaies) : lieu de reproduction des canards ;
- les habitats prairiaux et notamment les pâtures (habitats de nourrissage des hérons paludicoles dont le Héron garde-boeuf spécifiquement pour les pâtures) ;
- les grèves alluviales et îlots (habitats de reproduction de la sterne) ;
- les milieux forestiers humides abritant des colonies de hérons arboricoles.

Les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 (source : DOCOB)

	ESPECE	STATUT
Régulièrement présentes	Aigrette garzette	Reproduction. Hivernage
	Alouette lulu	Résidente
	Balbusard pêcheur	Etape migratoire
	Bihoreau gris	Reproduction
	Blongios nain	Reproduction
	Bondrée apivore	Reproduction
	Busard cendré	Reproduction
	Busard des roseaux	Reproduction. Hivernage
	Busard Saint-Martin	Résidente
	Chevalier sylvain	Etape migratoire
	Cigogne blanche	Reproduction
	Cigogne noire	Etape migratoire
	Circaète Jean-le-blanc	Reproduction
	Combattant varié	Etape migratoire
	Echasse blanche	Reproduction
	Faucon émerillon	Hivernage
	Faucon pèlerin	Hivernage
	Grand-duc d'Europe	Résidente
	Grande Aigrette	Hivernage
	Grue cendrée	Etape migratoire
	Guifette moustac	Reproduction
	Guifette noire	Reproduction
	Héron pourpré	Reproduction
	Marouette ponctuée	Reproduction
	Martin-pêcheur d'Europe	Résidente
	Milan noir	Reproduction
	Milan royal	Reproduction. Hivernage
	Oedicnème criard	Reproduction
	Pic noir	Résidente
	Pie-grièche écorcheur	Reproduction
	Pluvier doré	Hivernage
	Sterne pierregarin	Reproduction
Occasionnellement présentes	Avocette élégante	Etape migratoire
	Butor étoilé	Reproduction. Hivernage
	Crabier chevelu	Reproduction
	Engoulevent d'Europe	Reproduction
	Marouette poussin	Etape migratoire
	Pluvier guignard	Etape migratoire

LES OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION DU SITE

Au croisement des enjeux autant écologiques que humains, des objectifs de conservation et/ou de restauration adaptés ont été déterminés, dans le but de préserver les oiseaux d'intérêt communautaires et leurs habitats associés. 2 axes principaux découlent d'une réflexion concertée :

- le maintien d'un équilibre visant à concilier le développement avec le maintien des zones agricoles et naturelles
- la préservation de l'écosystème étang.

A cela viennent s'ajouter la nécessité de renforcer les liens entre les acteurs et de poursuivre la connaissance du site et de sa biodiversité.

Pour chaque objectif sont déclinés une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour gérer les milieux.

→ Axe 1 - Le maintien d'un équilibre à l'échelle de la Plaine

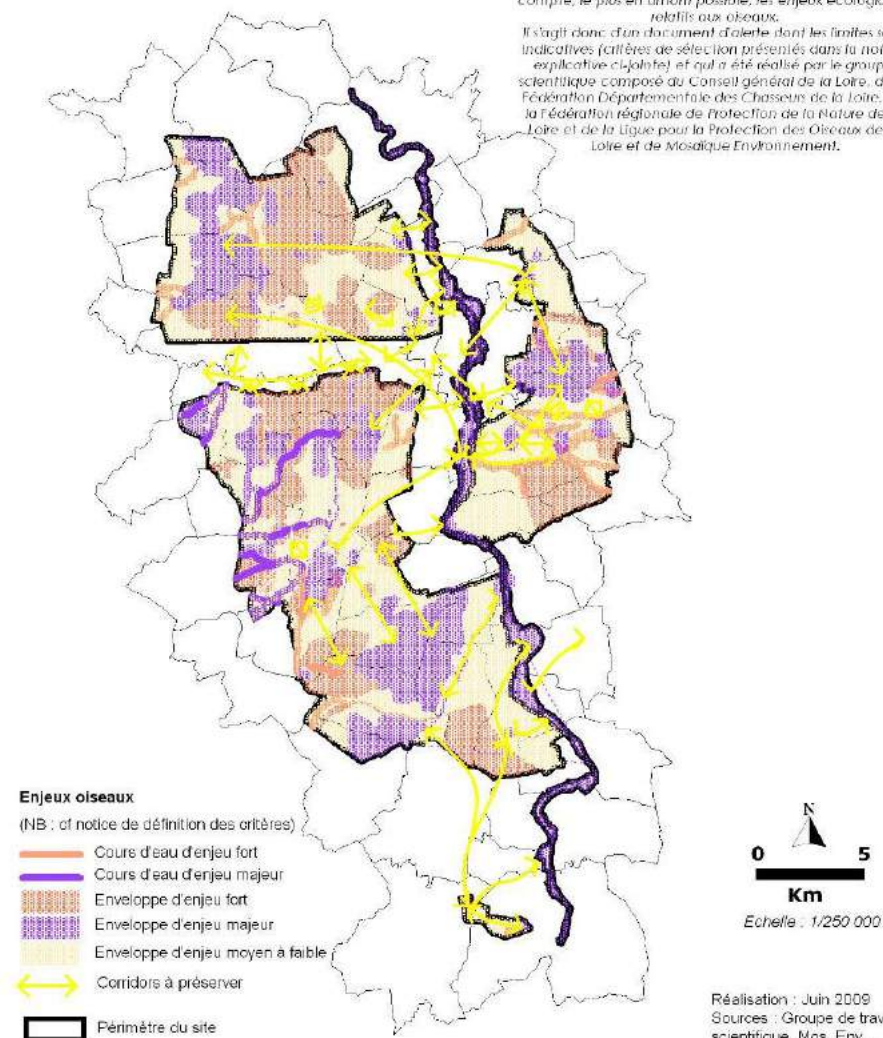
Le maintien d'un équilibre, **source de diversité**, véritable richesse de la Plaine, se traduit notamment par la nécessité de :

- **maîtriser le développement urbain** qui tendrait progressivement à prendre le dessus sur les espaces agricoles et naturels, que l'on raisonne en terme d'espace ou de consommation des ressources.
- **préserver les systèmes agricoles de polycultures-élevage extensifs**, garants du maintien d'un équilibre entre espaces prairiaux et cultures ;
- **préserver la ressource en eau**, l'un des facteurs premiers de la qualité des écosystèmes et de l'avenir du territoire ;
- **préserver le réseau de cours d'eau et les espaces associés** (zones humides et boisements), dans leurs dimensions écologique et fonctionnelle ;
- **garantir une certaine autonomie de la plaine vis-à-vis de ses ressources**, notamment en ce qui concerne la production agricole et la production de granulats.

Document d'objectifs Natura 2000 « Oiseaux » de la Plaine du Forez Carte de synthèse des enjeux écologiques relatifs aux oiseaux à prendre en compte dans les projets de développement

NB : l'objectif de cette carte est de fournir aux collectivités un outil pratique et synthétique permettant de les aider, dans la définition des documents d'urbanisme afin de prendre en compte, le plus en amont possible, les enjeux écologiques relatifs aux oiseaux.

Il s'agit donc d'un document d'alerte dont les limites sont indicatives (critères de sélection présentés dans la notice explicative ci-jointe) et qui a été réalisé par le groupe scientifique composé du Conseil général de la Loire, de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire, de la Fédération régionale de protection de la Nature de la Loire et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire et de Mosquée Environnement.



→ **Axe 2 – La préservation de l'écosystème « étang »**

Concentrant une part importante de la richesse écologique de la plaine, notamment au regard des oiseaux, les étangs méritent une attention particulière. Le maintien de leur qualité dépendra à la fois de :

- la capacité à **maintenir une gestion par les activités traditionnelles que sont la pisciculture extensive et la chasse**, facteur essentiel de pérennité de ces milieux. Il s'agira ainsi d'encourager le maintien de leurs rôles complémentaires dans la gestion quotidienne et raisonnée des étangs, qu'il s'agisse de la morphologie et de la végétation des étangs, du bon état des ouvrages ou de la gestion des espèces animales et végétales envahissantes ;
- **la restauration de la qualité de l'eau**, par la mise en place de mesures visant notamment à lutter contre l'eutrophisation ;
- **la préservation des espaces périphériques** : prairies, haies, mares et zones arbustives, qui sont complémentaires et essentielles aux oiseaux.

→ **Axe 3 – Le renforcement des liens entre acteurs, population et patrimoine**

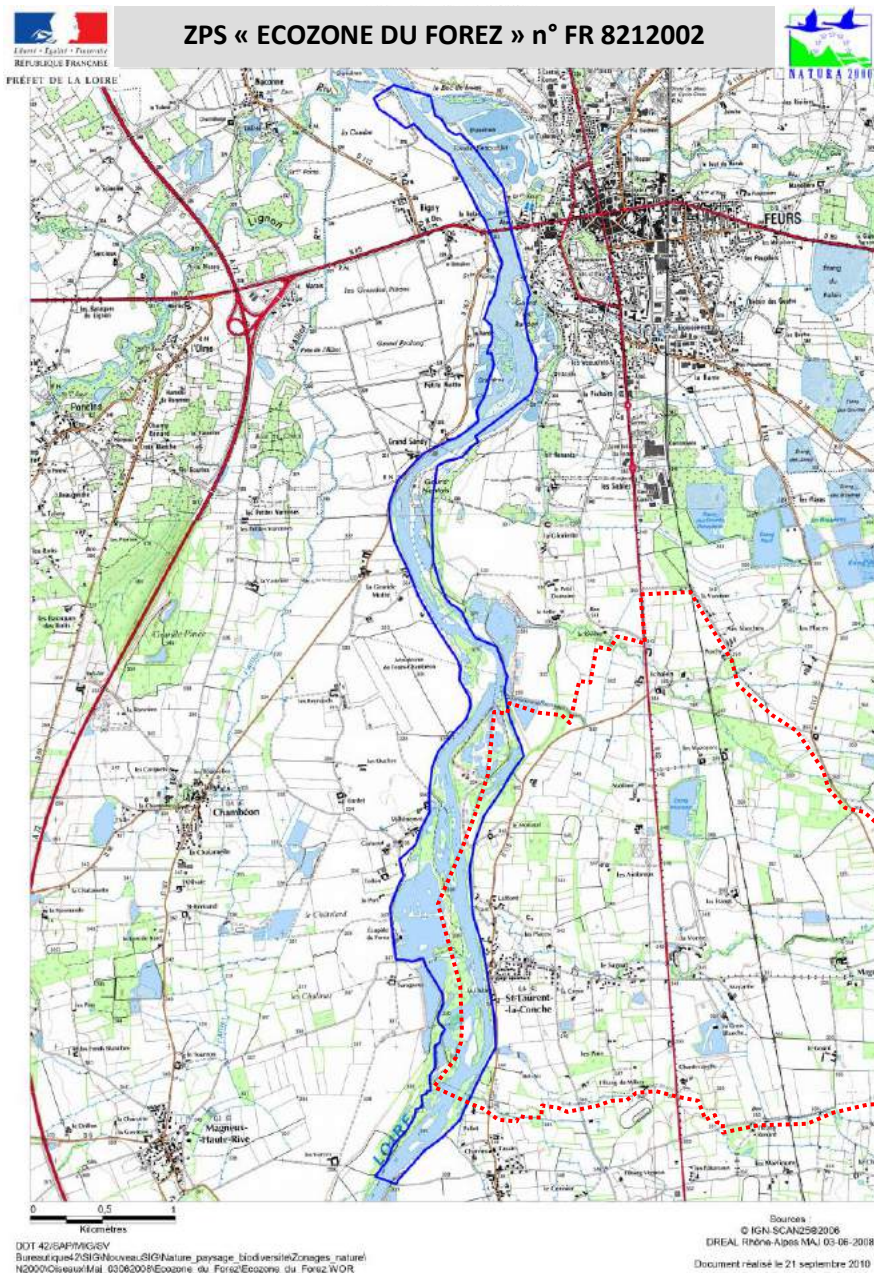
La mise en place d'une politique de préservation du patrimoine naturel à l'échelle de la plaine passe en premier lieu par **l'affirmation et le maintien du rôle et de la responsabilité des acteurs locaux** (élus, propriétaires, agriculteurs et pisciculteurs, associations, ...) dans la gestion et l'avenir de ce patrimoine.

Mais si le fleuve et les étangs de la plaine constituent un élément emblématique et fédérateur pour tous, les liens et échanges sont considérés comme insuffisants autour de la thématique de la biodiversité. L'un des enjeux consistera donc à **développer la concertation entre les différents organismes** et améliorer les échanges, dans un objectif de valorisation des connaissances et des compétences.

Enfin **la transmission de ce patrimoine aux générations futures** passe également par une fédération de la population et notamment des nouveaux arrivants autour de cet enjeu. La question de la sensibilisation et de l'éducation au patrimoine naturel et savoir-faire dont il dépend est ainsi posée.

→ **Axe 4 – La connaissance et le suivi des écosystèmes de la Plaine**

Afin de mieux connaître le patrimoine naturel de la plaine, pouvoir suivre et comprendre son évolution et apprécier l'efficacité des actions engagées, la poursuite des démarches scientifiques et la mise en place d'une évaluation globale et régulière de la qualité des écosystèmes est indispensable.



2.3.4.2 La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Ecozone du Forez » FR 8212002

DESCRIPTION DU SITE

La ZPS « Ecozone du Forez » a été créée par arrêté ministériel le 23 décembre 2003. Elle ne concerne que 5 communes (Chambéon, Magneux-Hautes-Rives, Feurs, Saint-Laurent-La-Conche et Marclopt) pour une surface de 389 hectares. Cette zone comprend tout le fleuve Loire, du « Gué des Vorzes » sur la commune de Marclopt, jusqu'au « Bec de la Loise » à Feurs.

La particularité de ce site est liée aux divagations historiques du fleuve qui ont entraîné la formation de bras morts, dont certains se sont progressivement comblés. Des îles parfois importantes entre bras principal et bras secondaires, ou des chapelets d'îlots boisés dans les secteurs en tresses, viennent compléter ce paysage.

Les impacts cumulés du barrage de Grangent et des extractions de granulats dans la plaine voisine ont profondément altéré le fonctionnement du fleuve ces dernières décennies.

D'anciennes gravières réaménagées en plans d'eau écologiques sont soumis au régime du fleuve et fonctionnent ainsi comme des annexes fluviales. Dans les secteurs inondables des rives et des anciennes îles de grandes dimensions, les mutations de l'espace rural ont favorisé une évolution du site en une mosaïque d'habitats.

La "ZPS Ecozone du Forez" est avant tout considérée comme un site important de reproduction et de tranquillité pour l'avifaune en période d'hivernage. La conservation des populations d'oiseaux et de leur diversité passe par la préservation et la gestion des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire.

A SAINT-LAURENT-LA-CONCHE cette ZPS représente 78,3ha soit 20,13% du site Natura 2000.

La ZPS « Ecozone du Forez » appartient au site Natura 2000 ZSC « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » et est aussi comprise à l'intérieur de la ZPS « Plaine du Forez ».

LES ESPECES D'OISEAUX REMARQUABLES

La présence importante d'oiseaux inféodés au milieu aquatique constitue une des particularités du site. La « ZPS - Ecozone du Forez » est primordiale pour la nourriture, l'hivernage, la migration ainsi que pour la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux. La raison du classement de l'Ecozone du Forez en zone Natura 2000 réside dans la présence de :

- 34 espèces de l'Annexe I de la directive « Oiseaux ». Ces espèces sont présentes sur le site au moins à une saison donnée.



Grand Duc d'Europe



Sterne pierregarin



Echasse blanche

- 46 espèces de l'Annexe II dont neuf espèces possèdent de forts enjeux de protection.

LES HABITATS D'ESPECES

Sur la « ZPS - Ecozone du Forez », douze habitats d'espèces de superficie variable sont présents ainsi que deux habitats caractérisés par la dominance d'espèces exogènes (le Robinier faux-acacia et la Renouée du Japon). Ces invasives représentent un facteur de dégradation des communautés végétales en place. Les habitats d'espèce sont :

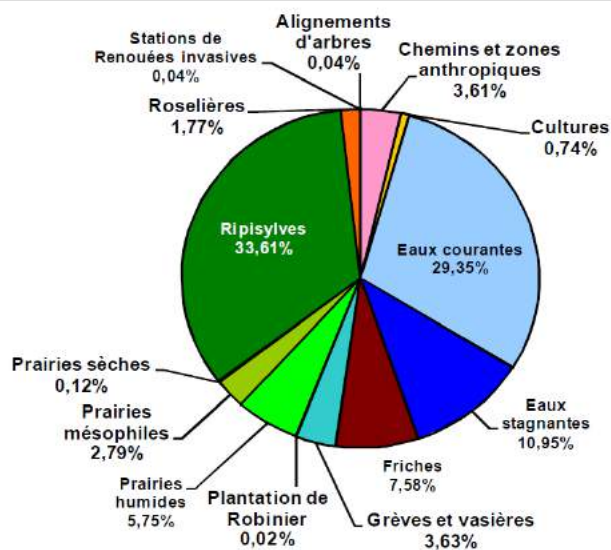
- Les milieux aquatiques** (40,30 % de la ZPS) : **les eaux courantes** ont une influence essentielle sur les autres milieux présents dans le lit mineur et majeur de la Loire. La dynamique des eaux contribue ainsi au rajeunissement des milieux. Ces eaux libres constituent un site d'alimentation pour la Sterne pierregarin, le Balbuzard-pêcheur, le Martin-pêcheur... **Les eaux stagnantes** regroupent l'ensemble des gourds, des mares et des étangs situés le long du lit majeur. Elles constituent des sites d'alimentation pour un grand nombre d'espèces en période de nidification (Martin-pêcheur, Aigrette garzette) ou de migration.

Les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 (source : DOCOB)

ESPECE	STATUT
Aigrette garzette	Estivant, migrateur
Avocette élégante	Migrateur
Balbuzard pêcheur	Migrateur
Bihoreau gris	Estivant
Bondrée apivore	Estivant, migrateur
Busard cendré	Migrateur
Busard des roseaux	Migrateur, Estivant et Hivernant rare
Busard Saint-Martin	Migrateur, Estivant et Hivernant rare
Butor étoilé	Hivernant rare
Chevalier sylvain	Migrateur
Cigogne blanche	Migrateur
Cigogne noire	Migrateur
Circaète Jean-le-blanc	Migrateur, Estivant
Combattant varié	Migrateur
Echasse blanche	Estivant
Faucon émerillon	Migrateur, Hivernant
Faucon pèlerin	Migrateur, Hivernant
Grand-duc d'Europe	Sédentaire
Grande Aigrette	Hivernant
Grue cendrée	Migrateur
Guifette moustac	Estivant, migrateur
Guifette noire	Migrateur
Héron pourpré	Estivant rare, Migrateur
Martin-pêcheur d'Europe	Sédentaire
Milan noir	Estivant, migrateur
Milan royal	Estivant, migrateur
Mouette mélanocéphale	Migrateur
Oedicnème criard	Estivant, migrateur
Pic noir	Sédentaire
Pie-grièche écorcheur	Estivant, migrateur
Pluvier doré	Migrateur
Spatule blanche	Migrateur
Sterne pierregarin	Estivant, migrateur

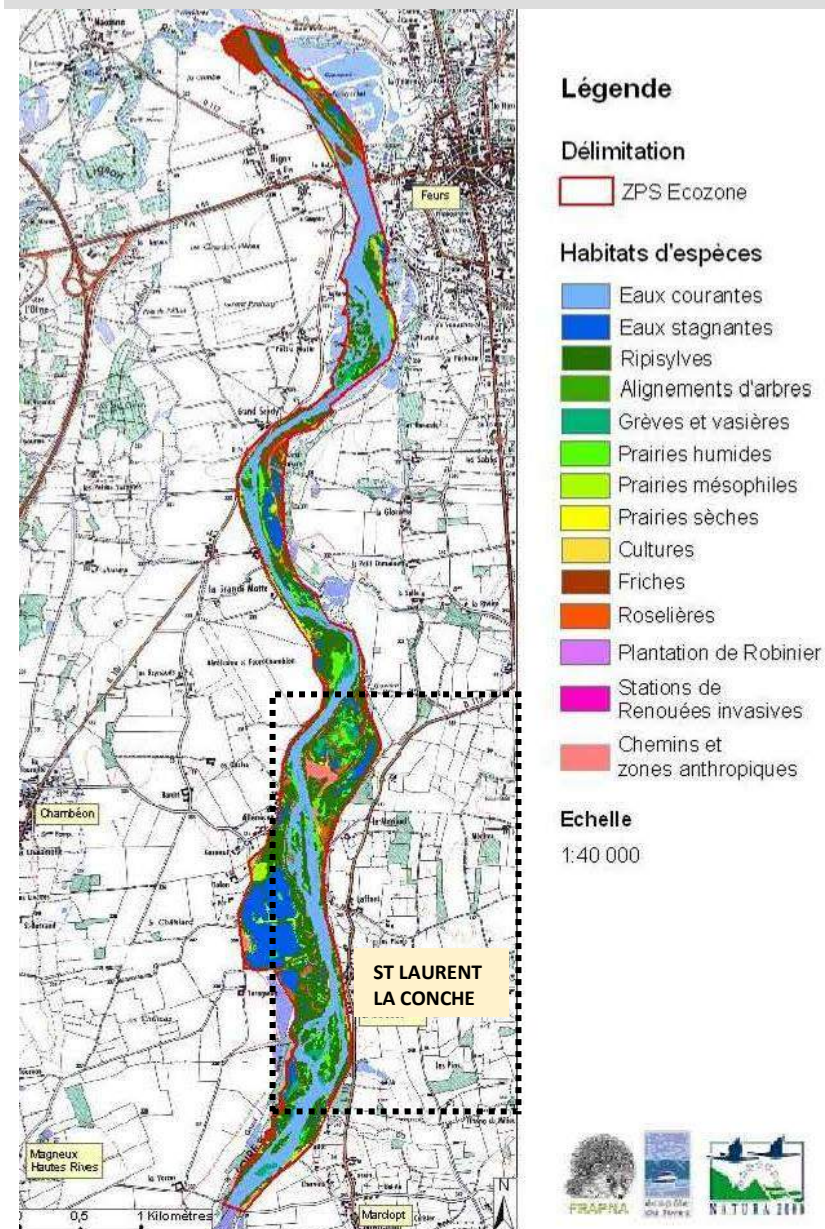
- **Les boisements** occupent la majorité des surfaces terrestres observées (33,61 %) : la dynamique végétale de rajeunissement par les crues permet le maintien des boisements à dominante de bois tendre (dominance de la forêt galerie de Saules blancs). Une diversification des milieux forestiers est en cours, traduisant un retour progressif des forêts alluviales vers une dynamique naturelle (évolution vers les bois durs). Ces habitats constituent des sites de nidification pour le Milan noir, le Pic noir...
- **Les milieux ouverts** tendent à disparaître au profit des boisements. Les roselières (1,77 %) et les grèves (3,63 %) se maintiennent mais ne représentent toujours qu'une partie infime du site ; elles seraient encore moins présentes si elles ne faisaient pas l'objet d'actions de gestion. D'autres unités écologiques sont également très restreintes et présentes de façon relictuelle telles que les prairies (8,66 %).

Proportion des habitats d'espèces de la ZPS « Ecozone du Forez »



- Enfin, **les zones anthropiques** occupent des surfaces non négligeables (4,37 %). Les cultures (0,74 %), abondamment présentes à proximité de la ZPS, constituent des sites d'hivernage, de repos en période de migration et de nidification (OEdicnème criard, Busard Saint-Martin...).

ZPS « ECOZONE DU FOREZ » - Cartographie des habitats d'espèces



LES OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION DU SITE

Les préconisations de gestion de la ZPS « Ecozone du Forez » s'articule en 3 parties.

- Animation/communication
- Gestion
- Etudes et suivis.

Chacune d'entre elle fait l'objet d'un plan d'action synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Partie	Objectifs	Résultats à atteindre
1. Animation/communication	- Coordonner le projet - Mettre en œuvre la démarche Natura 2000	- Rencontre régulière des partenaires concernés - Communication sur les enjeux de la ZPS auprès du grand public et de scolaires
2. Gestion du site		
2.1 Actions concertées pour la gestion du site	- Concilier les fréquentations avifaunistiques et humaines du site	- Permettre une cohabitation harmonieuse entre la faune, les riverains et les promeneurs
2.2 Restauration, maintien et création de roselières	- Restauration des milieux dégradés	- Augmenter la superficie des roselières
2.3 Création et entretien de zones à végétation flottante	- Favoriser la reproduction de la Guifette moustac	- Reproduction de la Guifette - Pérennité de la végétation
2.4 Création et entretien de falaises de sable	- Conserver les milieux pionniers	- Nidification de l'Hirondelle de rivage et du Martin-pêcheur d'Europe
2.5 Maintien d'une dynamique de milieux	- Favoriser la reproduction de la Pie-grièche écorcheur	- Maintien de la diversité milieux ouverts, haies...
2.6 Aide à la reproduction d'oiseaux patrimoniaux	- Permettre d'exprimer les potentialités écologiques du site	- Pérenniser la nidification de la Sterne pierregarin - Obtenir celle de la Guifette moustac, de la Cigogne blanche et du balbuzard pêcheur

2.7 Maintien, création et restauration de grèves et zones exondées	- Favoriser les oiseaux de grèves	- Maintien et amélioration de la reproduction des limicoles nicheurs et de la Sterne pierregarin
2.8 Création et entretien de connexions entre la Loire et ses annexes	- Restaurer le système fluvial et l'alimentation en eau des milieux - Permettre une continuité écologique entre les différents habitats favorables aux espèces de la directive oiseaux	- Maintien des connexions existantes - Restauration du Bras du Brochet
2.9 Restauration expérimentale du lit du fleuve	- Participer à la gestion globale de l'hydrosystème	- Identification de mesures susceptibles de restaurer le lit du fleuve (arrêt de l'incision, reconstitution d'un fond de graviers...)
3. Etudes et suivies		
3.1 Etat des lieux des espèces patrimoniales de la ZPS	- Connaître le statut réel et l'abondance de certaines espèces de la Directive 79/409	- Connaître l'importance de l'Ecozone pour les espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la ZPS
3.2 Valorisation des données disponibles	- Améliorer les connaissances sur l'avifaune du site	- Rédaction d'une synthèse globale des suivis sur le site
3.3 Suivi des espèces à enjeux	- Connaître l'évolution des espèces à enjeux	- Nombre de couples et succès de reproduction
3.4 Suivi du grand Cormoran	- Connaître l'évolution du grand Cormoran	- Tableaux, graphiques et synthèses
3.5 Régulation et suivi des niveaux d'eau	- Gérer la circulation hydraulique pour favoriser les espèces	- Existence d'un protocole écrit sur les objectifs en matière de niveaux d'eau - Amélioration de la réussite de la reproduction des oiseaux d'eau